



CAISSE DE PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Rapport annuel 2010

RAPPORT DE GESTION

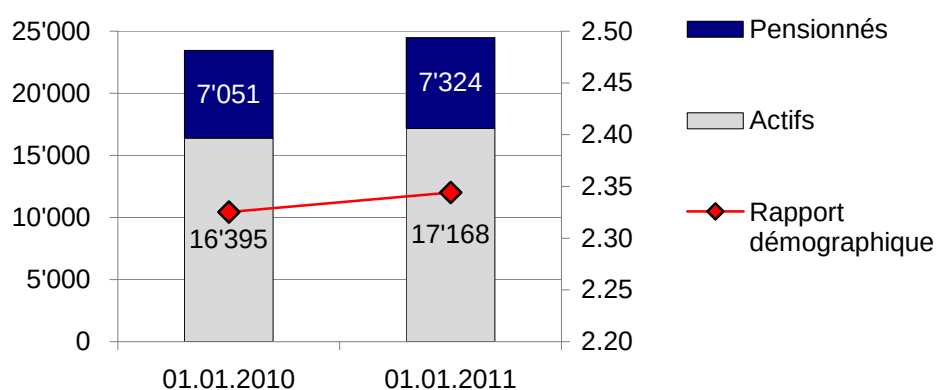
1 RESUME

Les éléments caractéristiques de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, prevoyance.ne, sont présentés ci-après :

1.1 Assurance

Au 01.01.2011, la Caisse compte 17'168 assurés en activité et 7'324 pensionnés, soit un total de **24'492 assurés**, contre 23'446 au 01.01.2010. Le rapport démographique (assurés actifs par rapport aux pensionnés) est de 2.34 contre 2.33 au 01.01.2010. L'évolution s'explique notamment par l'affiliation d'employés de HNE au 01.01.2010, affiliés précédemment auprès de compagnies d'assurance.

Evolution des effectifs et du rapport démographique



1.2 Placements

La fortune de la Caisse s'élève à CHF 2.772 milliards.

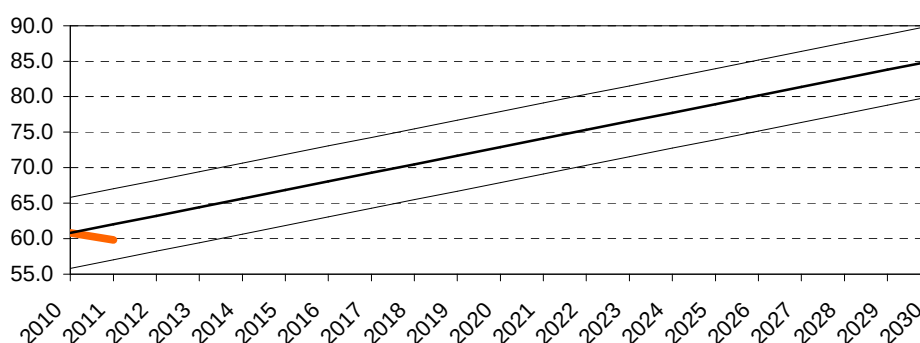
La performance des placements en 2010 a été de 1.78%.

Le rendement net 2010 de la Caisse se monte à 1.4%.

1.3 Degré de couverture

Le degré de couverture de la Caisse s'élève à 59.8% au 01.01.2011, contre 60.8% au 01.01.2010. Compte tenu des exigences légales cantonales, le degré de couverture se situe dans le chemin de croissance comme l'indique le graphique ci-après :

**Evolution du degré de couverture (trait épais)
dans le chemin de croissance**



A titre d'information, pour augmenter le degré de couverture d'un point de pourcent, la fortune devrait être augmentée d'un montant de plus de CHF 46 millions.

1.4 Flux de fonds de l'assurance

Les flux de fonds liés à l'assurance sont positifs en 2010, selon le détail des prestations/cotisations périodiques et montants uniques, payés et reçus par la Caisse :

Détail des flux de fonds de l'assurance	2010
Cotisations selon chapitre 7.6	206'288'335.35
Rentes versées selon chapitre 7.7	-198'451'552.40
Différence cotisations-rentes	7'836'782.95
Apports reçus selon chapitre 7.6	87'009'668.06
Prestations de sorties et capitaux payés selon chapitre 7.7	-75'648'660.31
Différence apports-versements capitaux	11'361'007.75
Résultat de l'assurance avant variations des réserves et provisions techniques	19'197'790.70

En 2010, en moyenne mensuelle, [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne) a reçu CHF 17.2 millions de cotisations de la part de ses employeurs affiliés et a payé CHF 16.5 millions de rentes à ses pensionnés.

1.5 Autres informations

Le présent rapport ne peut pas répondre à toutes les interrogations des lecteurs. Le site Internet de la Caisse www.prevoyance.ne.ch donne de nombreux renseignements utiles et nos équipes de gestion sont également à disposition pour répondre à toute question.

2.1 Contexte économique

Tout au début de l'année 2010, les grandes tendances présentes en 2009 ont continué de se développer, emmenées par les prémices d'une amélioration de la situation conjoncturelle mondiale. Cette première embellie s'est très vite assombrie par le risque de défaut sur la dette souveraine en Europe, principalement sur les pays du sud ou pays communément appelés les PIIGS (Portugal, Italie, Irlande, Grèce et Espagne). Les préoccupations sur le caractère durable de la reprise économique mondiale se sont ainsi accentuées au printemps, lorsque la crise des dettes souveraines aboutissait à des plans de soutien, ainsi qu'à des mesures d'austérité très impopulaires, et donc difficilement applicables.

L'aversion au risque durant cette période a été marquée sur les devises, cela s'est traduit par une forte dépréciation de l'Euro et par la forte appréciation des monnaies refuges dont le franc suisse et le yen. Cette tendance s'est accrue par la suite au fil des mois pour atteindre un point culminant à la fin de l'année.

Au début de l'été, ce sont les tests de résistance sur les bilans des établissements financiers mondiaux « stress tests » qui ont momentanément tenu en haleine le monde financier. Les résultats sans surprise ont permis aux marchés de retrouver pour un temps leur souffle, stabilisant la situation. Cependant, les inquiétudes ont repris sur fond de mouvement baissier des rendements obligataires, ainsi que des données conjoncturelles moroses provenant cette fois-ci des Etats-Unis. Ces événements ont eu un impact sur les rendements des obligations gouvernementales qui ont atteint un niveau proche de celui de 2008 au cours de l'été. Le dilemme inflation/déflation restait d'actualité. C'est à l'approche des assouplissements quantitatifs monétaires effectués par les banques centrales japonaise, américaine et anglaise que les marchés financiers ont repris quelques couleurs au début de l'automne.

Ce n'est qu'au cours de cette période que les indicateurs avancés de conjoncture ont signalé une nouvelle phase d'accélération de la croissance, alors que ces mêmes indicateurs laissaient plutôt craindre depuis l'été une rechute en récession.

Les préoccupations et événements majeurs de l'année 2010 ont été multiples, toutefois le fait le plus préoccupant de l'année écoulée a sans nul doute été la force du franc suisse, la BNS ayant renoncé à intervenir dès mi-mai déjà, ne pouvant absolument pas contrer ce mouvement de fonds des investisseurs fuyant les dettes souveraines européennes et cherchant un refuge hors zone Euro.

2.2 Contexte des marchés financiers¹

L'année écoulée a, dans son ensemble, été rémunératrice pour le risque pris dans les marchés des actions, dont les plus fortes hausses ont été enregistrées en Asie (+8.3%) et dans les marchés émergents (+7.5%). Après une phase de recul passagère au printemps 2010, la conjoncture américaine a repris de la vitesse pour conduire à une hausse du marché des actions US (+4.7%), alors que l'Europe (-12.9%), a été partagée tout au long de l'année.

¹ Tous les taux indiqués dans ce chapitre sont exprimés en francs suisses et non en monnaie locale.



Cette crise de confiance a créé une instabilité au cours de l'exercice sous revue dont le franc suisse a été l'un des principaux bénéficiaires. Il s'est apprécié au final de 16.1% face à l'Euro et de 9.4% par rapport au dollar. Cette appréciation a contribué à annuler ou neutraliser une grande partie des performances réalisées sur l'ensemble des marchés.

Quant au marché des actions suisses, les principaux indices ont terminé à +2.9% pour le SPI et -1.7% pour le SMI. A relever le fait que les petites et moyennes capitalisations boursières ont largement surperformé les grandes capitalisations.

Les marchés obligataires gouvernementaux de qualité, qui avaient profité du mouvement de fuite du risque, provoqué par la crise de la dette souveraine des pays du Sud et de l'Irlande, mais également par un deuxième creux économique et par des craintes de déflation, ont subi une correction sur le dernier trimestre. En fin d'année, les rendements ont augmenté dans la plupart des pays industrialisés, ceci en raison de données conjoncturelles positives provenant des Etats-Unis, de la Chine et d'une partie de l'Europe, l'Allemagne principalement. Les obligations à haut rendement (+15%) ou sur la dette des marchés émergents (+11.7%) ont été particulièrement rémunératrices. La rentabilité des obligations de type gouvernementales ou de type entreprise (corporate) se situe en moyenne à 5%.

Concernant les autres actifs à risque rémunérateurs en 2010, il convient de signaler les hausses spectaculaires enregistrées dans les matières premières, notamment l'or qui s'est apprécié de 16.3%.

L'indice de référence du secteur de l'immobilier suisse KGAST a progressé de 4.9% et celui de l'immobilier étranger affiche une progression de 8.23%. La moyenne des agios des fonds immobiliers suisses se situe à 22.3% pour l'année 2010 et demeure élevée.

Finalement, les résultats sur les placements alternatifs ont été assez dispersés en fonction des styles de gestion, l'ensemble des stratégies hedge funds ayant affiché des résultats moyens de 4.36%.

2.3 Contexte de la prévoyance professionnelle

Même si le 2^{ème} pilier a fêté ses 25 ans d'existence en 2010, la prévoyance professionnelle a fait l'objet ces dernières années de nombreuses discussions tant au niveau des chambres fédérales qu'au niveau de la population. La fusion des trois Caisses publiques cantonales ayant été menée avec succès et sans provoquer de vagues, ni dans l'effectif des assurés, ni dans la population, elle a toutefois généré quelques préoccupations publiques et médiatiques, notamment s'agissant des nombreux recours contre la décision de liquidation de la Caisse de pensions de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

L'année 2010 a commencé par les débats au sujet de la baisse du taux de conversion, nettement refusée par le peuple le 7 mars 2010. Ce sujet reste d'actualité dans la mesure où, d'une part, on constate toujours une augmentation de la longévité sur la base des observations effectuées ces dix dernières années – selon les bases techniques LPP 2010 publiées le 16 décembre 2010 –, et d'autre part, demeurent de grandes incertitudes sur les espérances futures de rendements suite aux deux grandes crises des années 2000. Osons espérer que ces deux paramètres ne mettront pas en cause la stabilité et la durabilité du système du 2^{ème} pilier, sujet qui préoccupe le Conseil fédéral puisqu'il a prévu à fin 2011 d'adopter un rapport sur l'avenir du 2^{ème} pilier. Après l'introduction, il y a quelques années, de la batterie de dispositions fiscales, qui ont passablement chargé les administrations des Caisses, les récentes évolutions ne laissent pas présager d'une simplification du système. En effet, la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, dont l'entrée en vigueur a été prévue par étapes, paraît fort contraignante du point de vue administratif, même si ses objectifs stratégiques sont parfaitement louables. Une motion au Conseil des Etats pour une simplification des aspects en lien avec la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) a d'ailleurs été déposée.



Outre ces aspects généraux, les institutions de prévoyance de droit public devront augmenter leur degré de couverture. En effet, alors qu'en 1985, à l'entrée en vigueur de la LPP, la sous-couverture des caisses publiques au bénéfice d'une garantie d'une collectivité publique était parfaitement admise, le législateur a décidé le 17 décembre dernier de cadrer l'ampleur de ces découverts et de « borner » leur évolution.

3 ACTIVITES DE LA CAISSE EN 2010

3.1 Généralités

Les activités de la Caisse en 2010 ont été prolifiques puisque tout ou presque devait être mis en place suite à la création de prévoyance.ne au 1^{er} janvier 2010. Si le domaine touchant à l'assurance avait d'ores et déjà été bien préparé en 2009, ce n'était pas le cas du domaine des placements puisque prévoyance.ne a reçu les fortunes des trois anciennes Caisses présentant des caractéristiques fort différentes.

Une nouvelle commission, d'assainissement, a été créée courant 2010 par le Conseil d'administration. Cette dernière s'est réunie à plusieurs reprises et ses travaux se poursuivent intensément en 2011. En effet, l'accroissement nécessaire du degré de couverture est l'une des préoccupations principales des organes de la Caisse. De nombreux éléments à ce sujet figurent aux chapitres 5.7 et 9.1 de l'annexe aux comptes.

De plus, les tâches liées à la comptabilité ont également été très importantes, notamment celles en lien avec la reprise de l'ensemble des comptes des anciennes Caisses et l'établissement du bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil d'administration a été régulièrement informé dans les détails de toutes les activités menées par l'administration de la Caisse au cours de l'année 2010. Le présent rapport ne retrace pas ces activités dans le détail. A relever toutefois de manière succincte les éléments dans les domaines suivants :

3.2 Fin de la gestion des anciennes Caisses de pensions

Les comptes 2009 des trois anciennes Caisses de pensions ont été bouclés par l'administration de prévoyance.ne, révisés et adoptés une dernière fois par leur organe suprême respectif. Les trois degrés de couverture étant connus, les transactions financières entre les trois employeurs fondateurs ont pu être finalisées. Les immeubles des Caisses de pensions des villes ont été transférés à prévoyance.ne par la signature de deux actes notariés et des conventions de transfert du patrimoine ont été rédigées. Les opérations liées à la liquidation de la Caisse de pensions de la ville de La Chaux-de-Fonds ont été lancées et sont actuellement toujours en cours.

3.3 Gestion courante

De nombreux règlements ont été élaborés ou finalisés. Le site Internet a également été développé et mis à jour régulièrement. Plusieurs formations ont été organisées pour le personnel et les membres des organes de la Caisse. La Caisse est en cours d'inscription au Registre du commerce. Les différents contrats avec les fournisseurs de la Caisse, tels que le Service informatique de l'Etat de Neuchâtel, le Service des ressources humaines de l'Etat de Neuchâtel, l'expert en prévoyance AON Hewitt et l'organe de contrôle PwC, ont été pour la plupart finalisés. Tous les contrats d'assurance ont été analysés et une rationalisation complète a été menée en 2010. Il s'agit notamment de contrats signés pour la perte de gain, les assurances responsabilité civile, les assurances-choses et travaux de construction pour les immeubles.



3.4 Représentation

L'administration de la Caisse entretient de nombreux contacts avec d'autres institutions de prévoyance et participe régulièrement à des réunions, notamment des diverses organisations professionnelles. L'administration a également rencontré plusieurs employeurs affiliés à prevoyance.ne pour parler de divers sujets touchant à la prévoyance. Plusieurs séances ont été tenues avec de nouveaux employeurs qui ont rejoint la Caisse en 2010.

3.5 Assurance

Un grand travail d'information aux assurés a été effectué courant 2010 par des courriers et surtout par des séances d'informations qui ont attiré un grand nombre d'intéressés. Cela a permis à prevoyance.ne de présenter le nouveau plan d'assurance et d'informer ses affiliés suite à leur transfert dans une nouvelle caisse de pensions. Tout au long de l'année, des discussions se sont tenues au sujet de l'intégration des policiers cantonaux dans le plan spécial de prevoyance.ne, pour finalement aboutir à un consensus fin janvier 2011. Au niveau du logiciel informatique utilisé pour la gestion des dossiers d'assurance des assurés, il est à relever les importantes adaptations effectuées courant 2010. C'est le cas notamment pour la facturation des cotisations, qui depuis janvier 2010, se gère grâce à un système d'interface informatique. C'est le cas également pour le compte de préfinancement de la retraite qui a été mis en place en un temps record afin de satisfaire au mieux la demande des assurés en terme de rachat d'années d'assurance.

3.6 Administration financière

Un nouveau plan comptable a été créé afin de reprendre tous les comptes ouverts au 31 décembre 2009. Le programme de gestion comptable a été développé afin de permettre l'intégration des décomptes d'exploitation trimestriels et du bouclage final envoyés par les différentes gérances en charge de la gestion des immeubles. Le budget des frais administratifs de fonctionnement a été élaboré et validé par le Conseil d'administration.

3.7 Placements

Un important travail de réorganisation des valeurs mobilières a été effectué tout au long de l'année et se poursuit actuellement. Le choix et la mise en place d'un Global custody a également pris beaucoup d'énergie à l'administration. Les opérations d'évaluation, de tri, de réorganisation par classes d'actifs ont été gigantesques au cours de l'année 2010, suite à la réception de plus de 1000 positions titres des trois anciennes Caisses. Ce fut aussi le cas pour la reprise de la gestion des prêts hypothécaires puisque la politique des taux et les pratiques n'étaient pas les mêmes avant 2010. Concernant les immeubles, chaque gérance a reçu des instructions détaillées de prevoyance.ne dans un souci d'harmonisation de la gestion et les aspects comptables. Un travail d'analyse des immeubles a débuté en 2010 et se poursuit en 2011. Tous les détails en lien avec les placements sont repris dans l'annexe aux comptes ci-après et ne font pas l'objet de commentaires dans le présent chapitre.

4 OBJECTIFS DE LA CAISSE EN 2011-2012

Les objectifs de prevoyance.ne pour les prochains exercices sont succinctement décrits ci-après :

- étude en lien avec le changement des bases techniques, suite notamment à l'augmentation constatée de la longévité ;



- finalisation de l'étude, négociation, validation et mise en œuvre des mesures d'assainissement ;
- information aux employeurs afin qu'ils obtiennent chacun la garantie nécessaire d'une collectivité publique quant à l'insuffisance de couverture de la Caisse ;
- intégration des modalités en lien avec la réforme structurelle fédérale ;
- étude approfondie du parc immobilier, planification des rénovations, acquisitions, constructions, etc.

En interne à l'administration, il est également prévu :

- d'établir les derniers règlements ;
- d'intégrer le Service de la Gérance des Immeubles de l'Etat de Neuchâtel ;
- de reprendre la gestion du plan complémentaire pour les médecins-cadres ;
- de décrire tous les processus ;
- de mettre en place un système de contrôle interne ;
- d'archiver les données des anciens programmes informatiques issus des précédentes Caisses ainsi que de moderniser la gestion électronique des données.

5 CONCLUSIONS

En conclusion, compte tenu des éléments figurant dans le rapport de gestion ainsi que dans les comptes et son annexe, il convient de retenir les éléments suivants :

- tout d'abord une grande satisfaction d'avoir mené avec succès la mise en place en un temps record des structures de prévoyance.ne, ceci au profit présent et futur des assurés, employeurs, fournisseurs et autres tiers ;
- suite à la crise financière de 2008, le degré de couverture d'entrée de la nouvelle Caisse a dû être revu à la baisse et le niveau de la fortune par rapport aux engagements de la Caisse est extrêmement bas. Ce lourd héritage, ainsi que les nouvelles contraintes fédérales pour les institutions publiques, nécessitera de prendre prochainement des mesures contraignantes et difficiles à charge des assurés actifs et pensionnés ainsi que des employeurs. Cette situation préoccupe grandement les organes de la Caisse ;
- malgré la mise en œuvre d'une stratégie de placements qui devrait sur le long terme s'avérer profitable, la situation financière de la Caisse n'a pas évolué en 2010 à la hauteur de nos espérances et surtout prévoyance.ne n'a pas pu atteindre le rendement suffisant pour couvrir l'évolution des capitaux de prévoyance, dont le calcul est basé sur un taux d'intérêt technique de 4% ;
- dans le cadre de la réorganisation du placement de ses actifs, la Caisse n'a pu mettre en vigueur qu'en fin d'année une couverture des risques de change, ce qui a influencé à la baisse la performance des placements 2010, dont le taux de 1.78% est tout à fait en ligne avec bon nombre de caisses de pensions en Suisse.

Espérons que prévoyance.ne pourra renouer ces prochaines années avec des performances supérieures, ce qui pourrait réduire d'autant l'effort d'assainissement que devront faire les assurés et employeurs de la Caisse.

Olivier Santschi



Directeur

Jean Studer



Président

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

1 BILAN

	31.12.2010	01.01.2010
Liquidités	135'458'200.60	121'956'910.92
Créances à court terme	901'957.00	1'799'682.77
Débiteurs	4'638'304.16	3'127'275.92
Obligations suisses et étrangères en francs suisses	136'769'949.09	153'989'997.79
Obligations étrangères en monnaies étrangères	260'088'742.21	317'486'106.16
Actions de sociétés suisses	533'969'573.59	558'724'470.64
Actions de sociétés étrangères	610'367'956.16	466'154'605.19
Prêts hypothécaires aux assurés	81'599'933.11	108'897'023.48
Prêts hypothécaires aux personnes morales	21'374'983.62	36'391'065.13
Prêts aux débiteurs non-affiliés	6'360'630.20	6'637'880.85
Placement chez l'employeur	115'329'088.57	115'967'650.50
Immeubles	733'055'399.75	726'232'508.30
Placements immobiliers indirects suisses	58'642'133.40	55'885'225.45
Placements immobiliers indirects étrangers	16'583'004.70	13'169'137.91
Placements alternatifs	166'429'885.74	107'038'814.20
Apports à recevoir Ville Neuchâtel	0.00	14'809'000.00
Apports à recevoir Etat	0.00	906'000.00
TOTAL DES PLACEMENTS	2'881'569'741.90	2'809'173'355.21
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	6'102'429.78	9'217'488.88
VALEUR DE RACHAT ASSURANCE	698'859.00	677'835.00
TOTAL DE L'ACTIF	2'888'371'030.68	2'819'068'679.09
Prestations de libre passage	27'566'496.71	16'970'434.55
Autres dettes	6'239'117.60	4'610'880.84
TOTAL DES DETTES	33'805'614.31	21'581'315.39
COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIFS	2'407'327.05	2'686'700.50
Réserve cotisations employeurs CPC	12'622'272.00	12'448'000.00
Réserve cotisations Etat	253'500.00	250'000.00
Réserve cotisations HNE	2'186'184.00	2'156'000.00
TOTAL RESERVES (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	15'061'956.00	14'854'000.00
Provision assurés CPC	22'262'024.87	21'954'659.87
Provision Fondation Ville La Chaux-de-Fonds	24'074'388.00	23'742'000.00
Provision employeur Etat	483'678.00	477'000.00
Provision employeur HNE	17'900'142.00	17'653'000.00
TOTAL PROVISION (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	64'720'232.87	63'826'659.87
Capital de prévoyance actifs	2'232'927'473.90	2'182'727'511.00
Capital de prévoyance rentiers	2'202'470'371.10	2'130'347'342.00
Provision pour changement de bases techniques	178'211'823.00	150'930'278.00
Provision pour revalorisation des prestations	18'045'768.00	0.00
Provision pour retraite anticipée	333'982.00	969'256.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	4'074'243.05	0.00
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	4'636'063'661.05	4'464'974'387.00
DECOUVERT TECHNIQUE	- 1'863'687'760.60	- 1'748'854'383.67
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF	2'888'371'030.68	2'819'068'679.09



2 COMPTE D'EXPLOITATION

	2010
Cotisations des assurés	86'188'265.55
Cotisations des employeurs	120'100'069.80
Rachats pour retraites	1'650'278.05
Rachats personnels	5'073'133.10
TOTAL DES COTISATIONS	213'011'746.50
Apports de libre passage	78'607'221.91
Remboursements EPL	1'679'035.00
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES	80'286'256.91
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES	293'298'003.41
Rentes de vieillesse	- 142'208'907.10
Rentes de survivants	- 30'610'283.90
Rentes d'enfants	- 2'531'675.65
Rentes d'invalidité	- 8'055'278.35
Autres prestations réglementaires	- 19'970'021.94
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES	- 203'376'166.94
Prestations de libre passage en cas de sorties	- 50'552'899.35
Versements anticipés pour la propriété du logement	- 14'316'063.20
Versements anticipés lors de divorces	- 5'855'083.22
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES	- 70'724'045.77
TOTAL DEPENSES PRESTATIONS	- 274'100'212.71
Variation des réserves (Convention employeurs fondateurs)	- 207'956.00
Variation des provisions (Convention employeurs fondateurs)	- 893'573.00
TOTAL VARIATIONS RESERVES ET PROVISIONS DE CONSTITUTION (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	- 1'101'529.00
Variation capital de prévoyance assurés actifs	- 50'190'715.55
Variation capital de prévoyance pensionnés	- 72'123'029.10
Variation provision changement de bases techniques	- 27'281'545.00
Variation provision revalorisation prestations	- 18'045'768.00
Variation provision pour cas d'invalidité en suspens	- 4'074'243.05
Variation pour retraites anticipées	635'274.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES A 100%	- 171'080'026.70
CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE	- 1'293'037.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE	- 154'276'802.00



	2010
RESULTAT NET DES PLACEMENTS	
Résultat net sur liquidités	233'413.86
Résultat net sur créances à court terme	3'991'468.28
Résultat net sur obligations en francs suisses	4'207'543.44
Résultat net sur obligations en monnaies étrangères	- 21'239'185.53
Résultat net sur actions de sociétés suisses	22'772'575.24
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	- 8'499'771.38
Résultat net sur prêts hypothécaires aux assurés	2'786'072.65
Résultat net sur prêts hypothécaires aux personnes morales	939'805.10
Résultat net sur prêts aux débiteurs non affiliés	266'418.03
Résultat net sur placements auprès des employeurs	4'300'385.71
Résultat net sur immeubles	29'394'797.28
Résultat net sur les placements immobiliers indirects suisses	5'495'658.65
Résultat net sur les placements immobiliers indirects étrangers	- 12'164.60
Résultat net sur placements alternatifs	4'533'361.10
Frais sur titres, droits de garde	- 5'751'653.10
Frais d'administration de la fortune	- 645'800.86
TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS	42'772'923.87
FRAIS D'ADMINISTRATION	- 3'329'498.80
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	- 114'833'376.93
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	0.00
EXCEDENTS DE CHARGES	- 114'833'376.93



ANNEXE AUX COMPTES

1 BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : « prévoyance.ne » ou « la Caisse ») est un établissement de droit public doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est enregistrée au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP

prévoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), du 25 juin 1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle (sous numéro NE1053) au sens de l'article 48 LPP et cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi cantonale du 24 juin 2008 : Loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub).

Règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse :

- Règlement d'assurance de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel ;
- Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres ;
- Règlement d'organisation de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel ;
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle ;
- Règlement sur les prêts ;
- Règlement relatif aux frais.

Les dernières versions des règlements de la Caisse peuvent être consultées sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch.

Les règlements suivants doivent encore être finalisés et adoptés par le Conseil d'administration. Les éléments de gestion de la Caisse en lien avec ces règlements ont toutefois déjà fait l'objet de décisions des organes compétents :

- Règlement sur l'affiliation des employeurs ;
- Règlement sur la liquidation partielle ;
- Règlement sur les mesures destinées à résorber un découvert ;
- Règlement sur les placements ;
- Règlement sur les biens immobiliers ;



1.4 Organes de gestion

1.4.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, organe suprême de prevoyance.ne, décide des objectifs stratégiques de la Caisse. Il est composé de 30 membres, 15 représentant les employeurs et 15 représentant les assurés, désignés respectivement de la manière suivante :

- par les employeurs, en proportion de leurs nombres respectifs d'affiliés actifs. L'Etat dispose toutefois de trois sièges au moins. Les villes fondatrices de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel disposent chacune de deux sièges au moins ;
- par les associations professionnelles, proportionnellement à leurs effectifs d'assurés actifs et en respectant une représentation équitable des différentes catégories de personnel.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, un-e président-e, un-e vice-président-e, un-e secrétaire et un-e vice-secrétaire. La présidence du Conseil d'administration est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour une période de deux ans, l'actuelle se terminant au 31.12.2011. Il désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, les 8 membres de chaque Commission et nomme les présidents. Les villes fondatrices de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel disposent chacune d'un siège au sein des Commissions.

Les personnes suivantes sont membres du Conseil d'administration :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
STUDER Jean (président)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
OES Marc-André (vice-président)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
KNECHT Renée (secrétaire)	Assurés (Groupement Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
RIBAUX Alain (vice-secrét.)	Employeur (Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	06.03.2009	
BARBEZAT René	Employeur (Ville Chx-de-Fds)	21.09.2010	
DELLA SANTA Blaise	Employeur (Hôpital - HNE)	06.03.2009	
DUINA Stéphane	Employeur (Université)	06.03.2009	19.05.2010
GNAEGI Philippe	Employeur (Etat)	29.06.2009	
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)	06.03.2009	
HAINARD Pierre	Employeur (Ville Chx-de-Fds)	06.03.2009	19.05.2010
JEANNERET Françoise	Employeur (Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
KURTH Laurent	Employeur (Ville Chx-de-Fds)	06.03.2009	
LINDER Olivier	Employeur (Hôpital - HNE)	06.03.2009	
MICHEL Thierry	Employeur (Ass. Communes neuch.)	06.03.2009	
RAHIER Martine	Employeur (Université)	21.09.2010	
SCHALLENBERGER Nathalie	Employeur (Ass. Communes neuch.)	06.03.2009	
SCHINDLER Robert	Employeur (ANEMPA)	21.03.2011	
SCHMID Jean-Philippe	Employeur (ANMEA)	02.09.2009	
TERRAZ André	Employeur (ANEMPA)	06.03.2009	23.11.2010
BABEY André	Assurés (SSP)	06.03.2009	
CLEMENT Thierry	Assurés (SSP)	06.03.2009	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	
GIOVANNINI Marina	Assurés (SSP)	21.09.2010	
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
GUIGNARD Gilles	Assurés (SAPCN)	06.03.2009	
JAMBE Paul	Assurés (SSP)	06.03.2009	
KAIIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	
KELLER Serge	Assurés (ASI)	04.11.2009	
KUNZI Jean-François	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
MARCONE Andrea	Assurés (SSP)	06.03.2009	
OTTER Agnès	Assurés (ASI)	06.03.2009	
SACLEUX Jean-Claude	Assurés (SSP)	06.03.2009	19.05.2010
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	



1.4.2 Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de prévoyance.ne. Il est constitué des président-e, vice-président-e, secrétaire et vice-secrétaire indiqués ci-avant.

Les présidents des Commissions assistent aux séances du Bureau avec voix consultative.

1.4.3 Commission d'assurance

La Commission d'assurance traite de toutes les questions relatives à la prévoyance professionnelle dans le respect des règlements de prévoyance.ne. Le détail des missions confiées à la Commission d'assurance figure dans le Règlement d'organisation.

Les personnes suivantes sont membres de la Commission d'assurance :

Nom	Prénom	Représentant	Entré le	Jusqu'au
DE MARCELLIS (président)	Pierre	Assurés	06.03.2009	
KURTH (vice-président)	Laurent	Employeur	06.03.2009	
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	06.03.2009	
GONZALEZ	Thierry	Employeur	06.03.2009	
RIBAUD	Alain	Employeur	06.03.2009	
BABEY	André	Assurés	06.03.2009	
CLEMENT	Thierry	Assurés	06.03.2009	
GRABER	Pierre	Assurés	06.03.2009	

1.4.4 Commission de placements

La Commission de placements traite de toutes les questions relatives aux placements et à la gestion de la fortune de prévoyance.ne, dans le respect des règlements. Le détail des missions confiées à la Commission de placements figure dans le Règlement d'organisation.

Les personnes suivantes sont membres de la Commission de placements :

Nom	Prénom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
OES (président)	Marc-André	Assurés	06.03.2009	
JEANNERET (vice-présidente)	Françoise	Employeur	06.03.2009	
AUBERT	Nicolas	Employeur	06.03.2009	
BARBEZAT	René	Employeur	10.01.2011	
KURTH	Laurent	Employeur	06.03.2009	13.12.2010
LINDER	Olivier	Employeur	06.03.2009	
GUIGNARD	Gilles	Assurés	06.03.2009	
JAMBE	Paul	Assurés	06.03.2009	
TARDIN	Michel	Assurés	06.03.2009	



1.4.5 Commission d'assainissement

Au vu de la situation financière de prevoyance.ne et des projections d'évolution future établies, le Conseil d'administration a constitué une Commission d'assainissement lors de sa séance du 17 mai 2010. Elle est chargée d'étudier toutes les pistes d'assainissement possibles afin d'augmenter le degré de couverture de la Caisse et de formuler des propositions au Conseil d'administration.

Les personnes suivantes sont membres de la Commission d'assainissement :

Nom	Prénom	Représentant	Entré le	Jusqu'au
GHELFI (président)	Jean-Pierre	Employeur	07.02.2011	
VEUVE (président)	Daniel	Employeur	19.08.2010	22.10.2010
OES (vice-président)	Marc-André	Assurés	19.08.2010	
BARBEZAT	René	Employeur	19.08.2010	
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	19.08.2010	
MAYER	Pierre-Alain	Employeur	19.08.2010	
CLEMENT	Thierry	Assurés	19.08.2010	
GRABER	Pierre	Assurés	19.08.2010	
TARDIN	Michel	Assurés	19.08.2010	

1.4.6 Direction

La Direction est responsable de la réalisation opérationnelle des décisions des organes de la Caisse et de la gestion des affaires courantes de prevoyance.ne. Elle participe à titre consultatif aux séances des organes de la Caisse. Elle gère le personnel. La-le directeur-trice et la-le directeur-trice adjoint-e sont nommés par le Conseil d'administration.

Les personnes suivantes forment la Direction à laquelle est associé le chargé de missions :

Nom	Prénom	Fonction	Entré le	Jusqu'au
SANTSCHI	Olivier	Directeur	06.03.2009	
OFZKY	Myriam	Directrice adjointe	06.03.2009	
MARIDOR	Roger	Chargé de missions	06.03.2009	

1.4.7 Administration

La Direction et le personnel constituent l'administration de prevoyance.ne.

Le personnel de la Caisse assume en direct la partie assurance de la Caisse, notamment le conseil aux assurés, l'encaissement des cotisations, le paiement des pensions et des capitaux, le traitement des dossiers d'accession à la propriété, de divorce et d'invalidité. Les tâches de gestion en lien avec les prêts hypothécaires, les placements chez l'employeur, les prêts aux débiteurs non-affiliés ainsi que la comptabilité, sont également effectuées en interne. En ce qui concerne les immeubles, l'administration effectue en direct le suivi financier et assume le suivi architectural des projets immobiliers de construction et de rénovation.

La gérance des immeubles ainsi que le placement des titres sont délégués à des mandataires externes. L'administration effectue les appels d'offres, la coordination, le suivi ainsi que le contrôle des mandataires.

Parmi les fonctions occupées, la Caisse peut compter sur des compétences spécifiques dans les domaines actuariel, juridique, comptable, de contrôle interne, financier, etc. L'organigramme détaillé de l'administration de la Caisse se trouve sur le site www.prevoyance.ne.ch.



Au 01.01.2011, l'administration de la Caisse a été complétée de deux fonctions architecturales, soit un architecte et une conductrice de travaux. Dès le 01.01.2012, le personnel de la Gérance des immeubles de l'Etat viendra également compléter l'administration.

Celle-ci est dotée d'une trentaine de collaborateurs (y compris le personnel temporaire, stagiaire, etc.), pour 24 équivalents plein temps.

Les coordonnées de l'administration de la Caisse sont les suivantes :

prévoyance.ne

Caisse de pensions de la fonction
publique du canton de Neuchâtel
Rue du Pont 23
2300 La Chaux-de-Fonds
tél : +41 32 886 48 00
fax : + 41 32 886 48 01
info@prevoyance.ne.ch
www.prevoyance.ne.ch

1.5 Droit à la signature

L'article 26 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de prévoyance.ne.

Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation. Les tâches confiées par la Direction aux différents secteurs de l'administration font l'objet d'une représentation, par signature collective à deux, de la personne qui effectue la tâche ainsi que du responsable de secteur.

1.6 Expert agréé, organe de contrôle et tiers

Le Conseil d'administration a nommé :

- La société AON Hewitt, Neuchâtel en qualité d'expert en prévoyance professionnelle. M. Daniel Thomann ainsi que ses collaborateurs sont en charge de ce mandat.
- La société PwC, Neuchâtel pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de prévoyance.ne. Monsieur Blaise Girardin ainsi que ses collaborateurs sont en charge de ce mandat.

La Commission d'assurance a mandaté le Docteur Marcel Voirol de Saint-Blaise pour le traitement de tous les aspects de réserves médicales à reprendre ou à émettre par la Caisse.

Le Credit Suisse est le Global custodian de prévoyance.ne. En plus de sa fonction de dépositaire des valeurs mobilières, il calcule le détail de la performance de la Caisse, vérifie les normes de placements OPP2 et tient la comptabilité-titres.

L'administration de la Caisse a pu bénéficier en 2010 de l'appui notarial de Me André Simon-Vermot, Chef du service juridique de l'Etat.

Le support et la maintenance des outils informatiques sont assurés sur mandat par AON Hewitt en ce qui concerne le programme de gestion des dossiers des assurés, et le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) en ce qui concerne le réseau informatique, la gestion des données, les sauvegardes, la messagerie, etc.



La gestion des ressources humaines est assumée en interne avec le soutien du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE), qui se charge également du paiement des traitements et des charges sociales.

1.7 Autorité de surveillance

La surveillance de prevoyance.ne est effectuée sous la responsabilité du Service de surveillance et des relations du travail de l'Etat de Neuchâtel.

1.8 Employeurs

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise et de la Caisse cantonale d'assurance populaire, ainsi que les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel assurent obligatoirement leur personnel à prevoyance.ne.

Conventionnellement, les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception de deux d'entre-elles, assurent leur personnel auprès de la Caisse.

Les syndicats intercommunaux, les institutions poursuivant un but d'intérêt public et les sociétés ou institutions subventionnées ou liées économiquement ou financièrement à la fonction publique du canton de Neuchâtel peuvent s'affilier aux conditions fixées par l'article 7 de la LCPFPub (garantie du découvert par une collectivité publique et couverture d'assurance analogue à l'ensemble des autres employeurs).



2 EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNES

Les effectifs des assurés actifs et pensionnés se présentent de la manière suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Assurés risques			
01.01.2010	4	6	10
01.01.2011	9	6	15
Assurés actifs			
01.01.2010	6'995	9'367	16'362
01.01.2011	7'161	9'967	17'128
Assurés « en suspens »*			
01.01.2010	5	18	23
01.01.2011	5	20	25
Total des assurés en activité			
01.01.2010	7'004	9'391	16'395
01.01.2011	7'175	9'993	17'168
Retraités			
01.01.2010	2'750	2'117	4'867
01.01.2011	2'848	2'260	5'108
Conjoints survivants			
01.01.2010	89	1'208	1'297
01.01.2011	99	1'219	1'318
Invalides			
01.01.2010	194	263	457
01.01.2011	179	263	442
Enfants de retraités, d'invalides et orphelins			
01.01.2010	209	221	430
01.01.2011	214	242	456
Total des assurés pensionnés			
01.01.2010	3'242	3'809	7'051
01.01.2011	3'340	3'984	7'324
Total des assurés			
01.01.2010	10'246	13'200	23'446
01.01.2011	10'515	13'977	24'492

* Les assurés « en suspens » sont des assurés qui ne paient plus de cotisations (fin de droit au salaire), en principe en attente d'une décision AI.

Les retraités différés sont intégrés aux retraités dans le tableau ci-avant (assurés qui n'exercent plus d'activité lucrative pour un employeur affilié, mais qui ne reçoivent pas encore de rente par choix d'en différer le versement).

Les concubins survivants sont intégrés aux conjoints survivants.

La progression des effectifs est notamment due à l'affiliation à prévoyance.ne d'employés de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) assurés précédemment auprès de compagnies d'assurance.



3 NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le Règlement d'assurance de la Caisse prévoit deux plans d'assurance, résumés succinctement ci-après :

- le plan ordinaire, en primauté des prestations, basé sur un traitement assuré, calculé sur la moyenne des traitements cotisants dès 57 ans, compte tenu d'un taux de rente annuel de 1.35135% par année d'assurance, pour une durée d'assurance débutant le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire jusqu'au jour de la retraite ordinaire de 62 ans ; possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée à 58 ans et de différer au plus tard jusqu'à 70 ans ;
- le plan spécial (PPP) pour les policiers, pompiers et pilotes, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite (60 ans), un premier âge de retraite anticipée à 55 ans, le versement d'un pont-AVS entre 60 et 62 ans sans retenue viagère et un financement employeurs/assurés plus élevé que le plan ordinaire.

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres prévoit, en primauté des cotisations, la constitution d'un capital-épargne, assurant des prestations calculées sur le traitement compris entre CHF 250'000.- et CHF 400'000.-.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, au plus tôt toutefois le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire. Jusqu'au 31 décembre suivant le 19^{ème} anniversaire, l'assurance couvre les risques d'invalidité et de décès, ensuite elle s'étend à la retraite.

3.2 Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et aussi longtemps qu'il reste en service, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans, ou jusqu'au jour où il est reconnu invalide.

Appliqués au traitement réalisé réduit d'un montant de coordination de CHF 15'960.-, en 2010, pour un taux d'occupation de 100%, les taux de cotisations sont les suivants :

a) pour les assurés :

Age	2010 - 2011		2012 - 2013		Dès 2014	
	Plan de base	Plan PPP	Plan de base	Plan PPP	Plan de base	Plan PPP
17 – 19 ans *	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 – 24 ans	7.50%	8.75%	7.50%	8.75%	7.50%	8.75%
25 – 29 ans	8.50%	9.75%	8.50%	9.75%	8.50%	9.75%
30 – 39 ans	8.50%	9.75%	8.70%	9.95%	8.70%	9.95%
40 – 65 ans	8.50%	9.75%	8.70%	9.95%	9.00%	10.25%
66 – 70 ans	8.50%	9.75%	8.70%	9.95%	9.00%	10.25%

*Assurés risques

b) pour les employeurs :

Age	2010 - 2011		2012 - 2013		Dès 2014	
	Plan de base	Plan PPP	Plan de base	Plan PPP	Plan de base	Plan PPP
17 – 19 ans*	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
Dès 20 ans	11.00%	12.75%	12.00%	13.75%	13.00%	14.75%



Selon décision du Conseil d'administration, une cotisation d'assainissement a été prévue pour les exercices 2010 et 2011, compte tenu de la situation financière de la Caisse et la nécessité d'augmenter le degré de couverture.

Pour les assurés, la cotisation d'assainissement est de 0.2% du traitement cotisant, dès l'âge de 20 ans. La cotisation d'assainissement des employeurs est de 1% du traitement cotisant.

Sur chaque augmentation individuelle de traitement, un rappel de cotisations est prélevé, équivalant à 100% de l'augmentation du traitement assuré, à raison de 40% à charge de l'assuré et 60% à charge de l'employeur.

Sur le traitement soumis au plan complémentaire des médecins, il est retenu une cotisation de 10%, répartie par moitié à charge des assurés et des employeurs.

4 PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de prevoyance.ne sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les autres valeurs mobilières (obligations, actions, fonds de placements) sont portées au bilan à leur valeur boursière au jour de la clôture des comptes par le Global custodian. Les placements alternatifs (hedge funds, Private Equity et matières premières) sont évalués à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire connue, estimée via le Global custodian (Credit Suisse).

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

La valeur des immeubles est déterminée sur la base de l'état locatif théorique au 01.12.2010, capitalisé à un taux de capitalisation déterminé au 01.01.2010 par un groupe d'experts issus des trois Caisses de pensions existantes avant la fusion. Le taux de capitalisation varie de 6% à 9% selon l'état de vétusté de l'immeuble, la nécessité de rénovation importante, le vacant structurel, les charges d'entretien régulièrement élevées, etc.

Les montants investis dans les rénovations et les constructions sont portés en augmentation de l'actif immobilier. Au jour de la fin des travaux, la valeur de l'immeuble est revue compte tenu du nouveau taux de capitalisation et du nouvel état locatif.

Les terrains à bâtir sont également évalués à la valeur d'expertise déterminée par le groupe d'experts mentionné ci-avant.



5 COUVERTURE DES RISQUES

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome. Elle ne réassure donc pas les risques décès et invalidité. Les potentiels cas d'invalidité connus font l'objet d'une provision technique, conformément au Règlement sur les passifs de nature actuarielle.

5.2 Evolution du capital de prévoyance

Le "capital de prévoyance des assurés actifs" correspond à la somme des prestations de libre passage réglementaires y compris l'éventuel complément nécessaire pour atteindre le montant de la prestation de libre passage selon article 17 LFLP (norme minimale) au 31 décembre 2010. Son montant s'élève à **CHF 2'232'927'473.90** (CHF 2'182'727'511.00 au 01.01.2010).

La Caisse a constitué une « provision pour revalorisation des prestations » afin de tenir compte de l'évolution des capitaux de prévoyance au 01.01.2011 suite aux modifications de traitement, ainsi que du coût de l'évolution de la prestation de libre passage selon la norme minimale à cette date, sous déduction des rappels employeurs dus au 01.01.2011. Le détail se présente de la manière suivante :

	01.01.2011	01.01.2010
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	2'232'927'473.90	2'182'727'511.00
Provision pour revalorisation des prestations	10'922'623.00	0.00
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 01.01.	2'243'850'096.90	2'182'727'511.00

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les avoirs de vieillesse LPP, avoirs de vieillesse minimums compris dans les capitaux de prévoyance des actifs au 01.01.2011, se montent à CHF 931'893'571.- (CHF 874'944'595.- au 01.01.2010).

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

Le "capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions" correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives.

La Caisse a constitué une « provision pour revalorisation des prestations » afin de tenir compte de l'augmentation des rentes de 0.35% au 01.01.2011.

Le détail se présente de la manière suivante :

	01.01.2011	01.01.2010
Capitaux de prévoyance des assurés pensionnés au 31.12.	2'202'470'371.10	2'130'347'342.00
Provision pour revalorisation des prestations	7'123'145.00	0.00
Capitaux de prévoyance des assurés pensionnés au 01.01.	2'209'593'516.10	2'130'347'342.00

Suite à la fusion, la Caisse dispose encore d'une provision pour retraites anticipées, le solde ayant été principalement utilisé en 2010 pour les retraites des enseignants, qui ne pouvaient



pas quitter leur emploi à fin 2009 et bénéficiaient ainsi d'une disposition transitoire au sens de l'article 101bis du Règlement d'assurance. Son montant s'élève à CHF 333'982.- (CHF 969'256.- au 01.01.2010).

Comme indiqué au chapitre 5.1, la Caisse a constitué une provision pour cas d'invalidité en suspens de CHF 4'074'243.05. Il s'agit du coût estimé des 18 cas d'invalidité dont l'Office AI a établi un « projet d'acceptation de rente » et pour lesquels une décision définitive de la Caisse de compensation AVS/AI/APG est attendue, ainsi que 8 cas d'invalidité pour lesquels une décision définitive a été rendue mais pour lesquels des informations manquaient pour leur traitement.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Les conclusions de l'expert au sujet de l'expertise actuarielle sont reportées intégralement ci-après :



Attestation de l'expert

Constatations

L'expertise technique de la Caisse de pensions unique de la fonction publique du canton de Neuchâtel (prévoyance.ne) a été effectuée selon les principes et directives de la Chambre suisse des Actuaire-conseils.

Prévoyance.ne détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques EVK 2000 au taux technique de 4.0 % conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur au 31.12.2010. Ces engagements de prévoyance ont été attestés par l'expert en prévoyance professionnelle en date du 1^{er} avril 2011.

En tant qu'institution de prévoyance d'une corporation de droit public, prévoyance.ne peut adopter un système de financement en capitalisation partielle. L'objectif de degré de couverture est fixé à l'article 49 de la Loi instituant prévoyance.ne (LCPFPub) qui mentionne les taux de degré de couverture cible à atteindre. Le degré de couverture initial au 1^{er} janvier 2010 est celui de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel et s'élève à 60.8%.

A la date de l'établissement de notre expertise technique, l'organe de contrôle de prévoyance.ne n'avait pas encore rendu son rapport. Nos affirmations valent dès lors sous la réserve que l'organe de contrôle recommande au Conseil d'administration d'approuver les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) dans leur teneur actuelle.

Au 31.12.2010, la situation financière de prévoyance.ne présente

- un excédent de passif de CHF -1'863'687'760.60, respectivement,
- un degré de couverture selon l'article 44, alinéa 1 OPP 2 de 59.8 %,
- une capacité de risque-placements limitée du fait qu'elle ne dispose pas de réserve de fluctuation de valeurs.

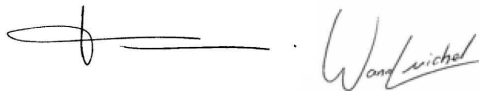
Attestation

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de prévoyance.ne, nous sommes en mesure d'attester que

- l'évolution négative du degré de couverture trouve pour l'essentiel son origine dans le rendement des capitaux en 2010 inférieur au rendement attendu selon la stratégie de placement. Le degré de couverture se situe dans la fourchette de 5 points de pour-cent prévue à l'article 49 de la LCPFPubl. Prévoyance.ne n'est donc pas en découvert au sens de cet article,
- grâce à la garantie de la corporation de droit public, prévoyance.ne remplit ses engagements réglementaires au 31.12.2010 conformément à l'article 53 alinéa 2 de la LPP,
- en conséquence des pertes subies par les trois institutions avant la fusion, l'objectif de degré de couverture de 85% en 2030 ne pourra, selon toute vraisemblance, pas être atteint sans mesures d'assainissement supplémentaires,
- prévoyance.ne satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité,
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à ce jour.

Une Commission d'assainissement a été instituée en 2010 pour analyser et proposer des mesures adéquates afin que prévoyance.ne puisse atteindre son objectif de degré de couverture conformément à la LCPFPub. Les travaux de cette Commission sont actuellement en cours et feront l'objet d'un rapport avec propositions au Conseil d'Administration.

Hewitt Associates SA



L'expert: Daniel Thomann
Neuchâtel, le 11 avril 2011

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le Règlement sur les passifs de nature actuarielle définit la manière de calculer les capitaux de prévoyance, les principes de constitution et dissolution des provisions techniques ainsi que des provisions non-techniques en lien avec la convention des employeurs fondateurs du 23.12.2009.

Les capitaux de prévoyance sont calculés à l'aide des bases techniques EVK 2000 et d'un taux technique de 4%.

Afin d'être en mesure de financer le prochain coût du changement des bases techniques, la « provision pour changement des bases techniques » correspond à 4% de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, à l'exclusion des capitaux-épargne relatifs au plan des médecins.

La « provision pour revalorisation des prestations » est destinée à prendre en compte, lors de l'établissement du bilan de la Caisse au 31 décembre de l'année en cours, l'accroissement des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de pensions au 1^{er} janvier 2011. Elle s'appuie ainsi, pour les assurés actifs, sur l'augmentation des traitements assurés et sur la norme minimale au 1^{er} janvier 2011 (voir chapitre 5.2) et, pour les bénéficiaires de pensions, sur les pensions en cours au 1^{er} janvier 2011 (voir chapitre 5.3).

Le détail des capitaux de prévoyance et des provisions techniques se présente de la manière suivante :

	2010	2009	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'230'371'189.35	2'180'977'050.00	49'394'139.35
Capitaux de prévoyance plan des médecins	2'556'284.55	1'750'461.00	805'823.55
Capitaux de prévoyance des pensionnés	2'202'470'371.10	2'130'347'342.00	72'123'029.10
Provision pour changement de bases techniques	178'211'823.00	150'930'278.00	27'281'545.00
Provision pour revalorisation des prestations	18'045'768.00	0.00	18'045'768.00
Provision pour retraite anticipée	333'982.00	969'256.00	-635'274.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	4'074'243.05	0.00	4'074'243.05
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	4'636'063'661.05	4'464'974'387.00	171'089'274.05

La Caisse a reçu la totalité des patrimoines des trois institutions de prévoyance des employeurs fondateurs. Pour tenir compte du degré de couverture le plus élevé de la Caisse de pensions du personnel communal de la ville de La Chaux-de-Fonds (CPC), le montant supplémentaire par rapport au degré de couverture d'entrée a été porté en réserve ou provision. Suite à la liquidation de la CPC, décidée par l'autorité de surveillance, contestée par plus de 100 recours devant le Tribunal administratif fédéral, ces montants ont été conservés dans les comptes de prévoyance.ne et rémunérés pour 2010 au taux de rendement net de 1.4%. Le détail des réserves et provisions figurant au passif du bilan est le suivant :

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Réserve cotisations employeurs CPC	12'622'272.00	12'448'000.00	174'272.00
Réserve cotisations Etat	253'500.00	250'000.00	3'500.00
Réserve cotisations HNE	2'186'184.00	2'156'000.00	30'184.00
Provision assurés CPC	22'262'024.87	21'954'659.87	307'365.00
Provision Fondation Ville La Chx-de-Fds	24'074'388.00	23'742'000.00	332'388.00
Provision employeur Etat	483'678.00	477'000.00	6'678.00
Provision employeur HNE	17'900'142.00	17'653'000.00	247'142.00
Total des réserves et provisions	79'782'188.87	78'680'659.87	1'101'529.00



5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture calculé selon les prescriptions de l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune effectivement disponible et les engagements de prévoyance (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Le détail du calcul du degré de couverture se présente de la manière suivante :

	01.01.2011	01.01.2010
Fortune de l'institution (actifs - passifs non actuariels)	2'772'375'900.45	2'716'120'003.33
Engagements de prévoyance	4'636'063'661.05	4'464'974'387.00
Découvert technique selon art. 44 OPP2	- 1'863'687'760.60	- 1'748'854'383.67
Degré de couverture (fortune / engagements)	59.8%	60.8%

Le degré de couverture initial avait été précédemment établi à 60.9%. En 2010, l'administration de la Caisse a apporté un rectificatif sur l'évaluation de 3 immeubles, si bien que le degré de couverture initial a été revu sans toutefois affecter le résultat de l'exercice 2010.

Suite à cette correction, l'administration de la Caisse a dû recalculer également toutes les réserves et provisions issues de la fusion, selon détail figurant au chapitre 5.6.

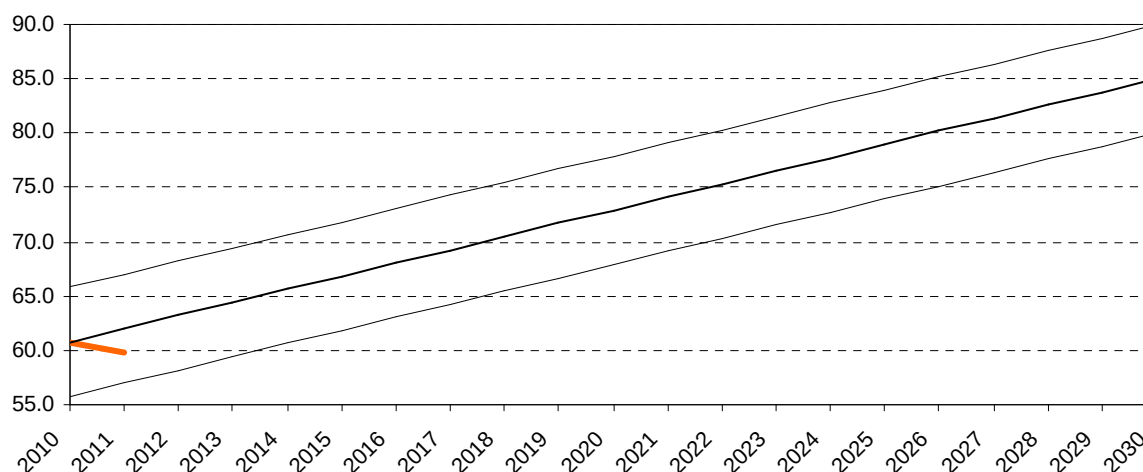
Ces opérations ont été dûment vérifiées par l'expert en prévoyance professionnelle de la Caisse, AON Hewitt.

Compte tenu de la Loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, le degré de couverture doit suivre l'évolution suivante :

- 85% dans un délai de 20 ans
- 100% dans un délai de 30 ans
- 115% dans un délai de 40 ans.

Le degré de couverture se trouve au 01.01.2011 dans le « chemin de croissance », toutefois des mesures doivent être prises pour l'améliorer à terme. Le graphique suivant montre l'évolution sur un an du degré de couverture ainsi que le chemin de croissance pour les 20 prochaines années.

**Evolution du degré de couverture (trait épais)
dans le chemin de croissance**



Compte tenu des dispositions de la Loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, des mesures doivent être prises pour augmenter le degré de couverture. Outre la cotisation d'assainissement de 1.2% (employeur 1% et assurés 0.2%), la Commission d'assainissement étudie d'autres possibilités permettant d'augmenter le degré de couverture de la Caisse, suite également à la nouvelle loi sur le financement des Caisses publiques votée par les Chambres fédérales le 17 décembre dernier, dont la date d'entrée en vigueur n'est pas encore connue au jour de la rédaction du présent rapport.

Conformément à l'article 43 de la LCPFPub et compte tenu de la situation financière de la Caisse, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 21.09.2010, d'adapter les rentes au 01.01.2011 à 50% de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), soit de 0.35%, selon IPC août 2010.

6 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RESULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Le Règlement d'organisation de la Caisse précise les compétences de chaque organe de la Caisse. Le Conseil d'administration valide la stratégie de placements et les règlements liés aux placements.

La Commission de placements assume les tâches décrites à l'article 16 du Règlement d'organisation de la Caisse.

Elle est responsable de l'exercice des droits de vote d'actionnaire.

Le Conseil d'administration a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites individuelles et collectives pour les différentes classes d'actifs. La Commission de placements fixe les bornes tactiques qui se présentent de la manière suivante :

	Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités	0.00%	5.00%	20.00%
Prêts aux communes et sociétés affiliées	0.00%	3.00%	10.00%
Prêts aux débiteurs non affiliés	0.00%	0.00%	10.00%
Prêts hypothécaires aux assurés	0.00%	3.00%	10.00%
Prêts hypothécaires aux personnes morales	0.00%	1.00%	10.00%
Total prêts	0.00%	7.00%	10.00%
Obligations en francs suisses	5.00%	10.00%	15.00%
Obligations en monnaies étrangères	5.00%	10.00%	15.00%
Actions suisses	0.00%	15.00%	20.00%
Actions Europe y c. UK, sans CH	0.00%	10.00%	16.00%
Actions Amérique du Nord	0.00%	5.00%	7.00%
Actions Asie (y c. Japon)	0.00%	2.00%	10.00%
Actions marchés émergents	0.00%	3.00%	10.00%
Total Actions étrangères	0.00%	20.00%	25.00%
Placements immobiliers suisses (directs et indirects)	20.00%	22.00%	30.00%
Placements immobiliers indirects étrangers	0.00%	3.00%	5.00%
Total Immobilier	20.00%	25.00%	30.00%
Hedge funds	0.00%	4.00%	8.00%
Private Equity	0.00%	2.00%	3.00%
Matières premières	0.00%	2.00%	5.00%
Total Placements alternatifs	0.00%	8.00%	15.00%
		100.00%	



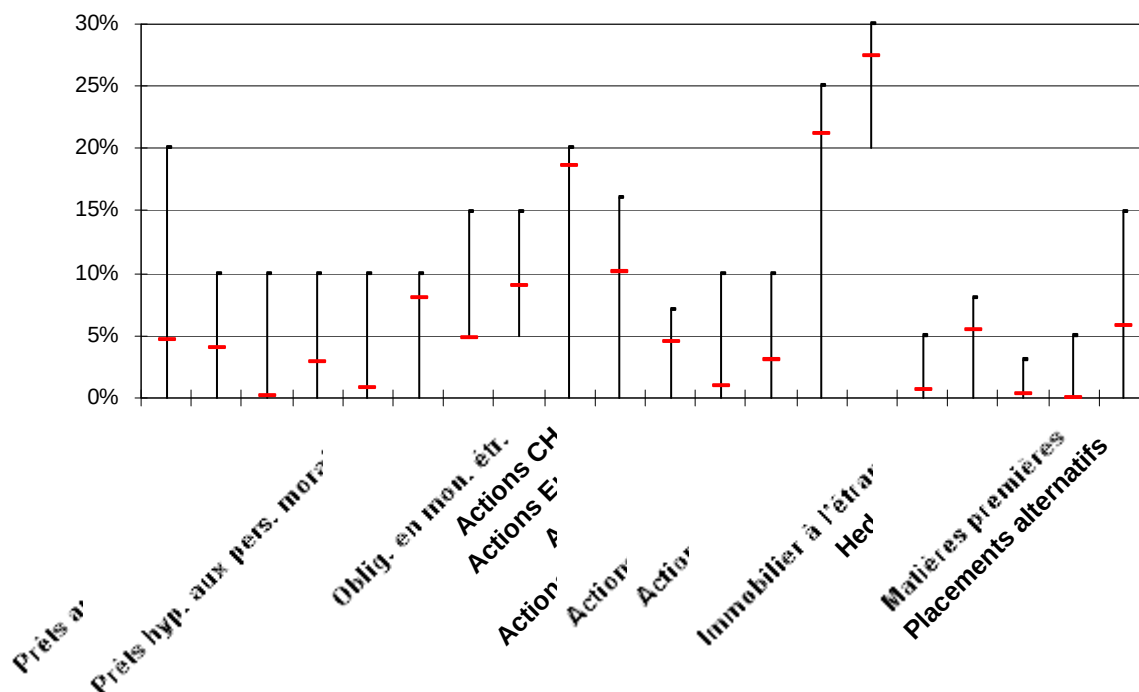
Le tableau suivant montre l'allocation stratégique en pourcent du total des placements de la Caisse au 31.12.2010. Le détail des montants en francs par classe d'actifs ainsi que les commentaires y relatifs de même qu'une représentation graphique figurent au chapitre 6.3.

	31.12.2010	01.01.2010	Objectif stratégique	Variation 31.12.2010 par rapport à l'objectif stratégique	Variation 01.01.2010 par rapport à l'objectif stratégique
Liquidités	4.7%*	4.3%	5%	-0.3%	-0.7%
Prêts aux communes et sociétés affiliées	4.0%	4.1%	3%	+1.0%	+1.1%
Prêts aux débiteurs non affiliés	0.2%	0.2%	0%	+0.2%	+0.2%
Prêts hypothécaires aux assurés	2.8%	3.9%	3%	-0.2%	+0.9%
Prêts hypothécaires aux personnes morales	0.7%	1.3%	1%	-0.3%	+0.3%
Débiteurs et créances à court terme	0.2%	0.7%			
Total prêts, débit. et créances à court terme	8.0%	10.3%	7%	+1.0%	+3.3%
Obligations en francs suisses	4.7%	5.5%	10%	-5.3%	-4.5%
Obligations en monnaies étrangères	9.0%	11.3%	10%	-1.0%	+1.3%
Actions suisses	18.5%	19.9%	15%	+3.5%	+4.9%
Actions Europe y c. UK sans CH	10.1%	6.7%	10%	+0.1%	-3.3%
Actions Amérique du Nord	4.5%	2.5%	5%	-0.5%	-2.5%
Actions Asie (y c. Japon)	1.0%	1.4%	2%	-1.0%	-0.6%
Actions marchés émergents	3.1%	0.5%	3%	+0.1%	-2.5%
Actions mixtes	2.5%	5.5%			
Actions étrangères	21.2%	16.6%	20%	+1.2%	-3.4%
Placements immobiliers directs suisses	25.4%	25.9%			
Placements immobiliers indirects suisses	2.0%	2.0%			
Immobilier suisse	27.5%	27.8%	22%	+5.5%	+5.8%
Immobilier étranger	0.6%	0.5%	3%	-2.4%	-2.5%
Hedge funds	5.4%	3.2%	4%	+1.4%	-0.8%
Private Equity	0.4%	0.3%	2%	-1.6%	-1.7%
Matières premières	0.0%	0.3%	2%	-2.0%	-1.7%
Placements alternatifs	5.8%	3.8%	8%	-2.2%	-4.2%

*chaque pourcent est présenté arrondi à l'entier le plus proche.

Le graphique suivant illustre le respect au 31.12.2010 des bornes tactiques définies, le trait horizontal représentant la situation effective à cette date de la classe d'actifs et les traits verticaux montrent l'intervalle entre les bornes inférieures et supérieures.





Du point de vue organisationnel, outre l'exécution de toutes les décisions de la Commission de placements, l'équipe des placements de la Caisse effectue les tâches suivantes sous la responsabilité de Madame Nicole Comby :

- la gestion financière de tous les biens de la Caisse ;
- la gestion des liquidités et de tous les prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette ;
- la supervision et le suivi de tous les mandataires-titres obligations suisses et étrangères, actions suisses et étrangères et les placements alternatifs ;
- la gestion des placements immobiliers indirects suisses et étrangers ;
- la réalisation de toutes les décisions d'acquisitions, ventes, rénovations, etc. des immeubles ;
- la supervision et le suivi de la gestion de tous les immeubles, effectuée par les gérances immobilières mandatées.

Au 31.12.2010, la gestion des titres est effectuée via une vingtaine de mandataires. A noter que la réorganisation des placements de la Caisse a nécessité certains regroupements de mandats, certaines résiliations, etc. Ces travaux se poursuivent en 2011 afin d'améliorer la vision globale des placements et de trouver des économies d'échelles par rapport aux frais d'administration.

Les immeubles sont gérés par les gérances suivantes :

	Nombre d'immeubles	En %
Service de la gérance des immeubles de l'Etat de Neuchâtel	146	64.3%
Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds	29	12.8%
Gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel	19	8.4%
Fidimmobil Agence Immobilière et Commerciale S.A.	15	6.6%
Foncia Geco Pod S.A.	5	2.2%
Régie de Fribourg S.A.	5	2.2%
Société Coopérative d'Habitation Lausanne	3	1.3%
Naef Immobilier Nyon S.A.	2	0.9%
Naef Immobilier Neuchâtel S.A.	1	0.4%
Régie foncière S.A. (Genève)	1	0.4%
Régie Immobilière Jouval S.A.	1	0.4%
11 Gérances	227	100.0%

6.2 Respect des limites de placements selon OPP2

Le tableau suivant présente les limites individuelles et collectives (en pourcent) à observer selon le droit fédéral et montre en colonnes de droite que la Caisse les respecte au 31.12.2010 :

	Limites de l'OPP2	31.12.2010	Caisse
Liquidités en CHF	100	118'193'805.16	4*
Créances diverses à court et moyen terme et actifs transitoires et de fonctionnement	100	901'957.00	0
Obligations et prêts de débiteurs suisses	100	120'993'076.39	4
Placement chez l'employeur	5	115'329'088.57	4
Titres de gages immobiliers, lettres de gages et prêts hypothécaires	50	102'974'916.73	4
Obligations de débiteurs étrangers couvertes	100	164'725'548.06	6
Liquidités en devises	100 30	17'264'395.44	1 26
Obligations de débiteurs étrangers en devises	100	122'139'001.21	4
Actions de sociétés étrangères	50 50	610'367'956.16	21 40
Actions de sociétés suisses	50	533'969'573.59	19
Placements alternatifs	15	166'429'885.74	6
Immobilier suisse	30	791'697'533.15	27 28
Immobilier étranger	10	16'583'004.70	1
Total des placements		2'881'569'741.90	

*chaque pourcent est présenté arrondi à l'entier le plus proche.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La Caisse ne dispose d'aucune réserve de fluctuation de valeur.

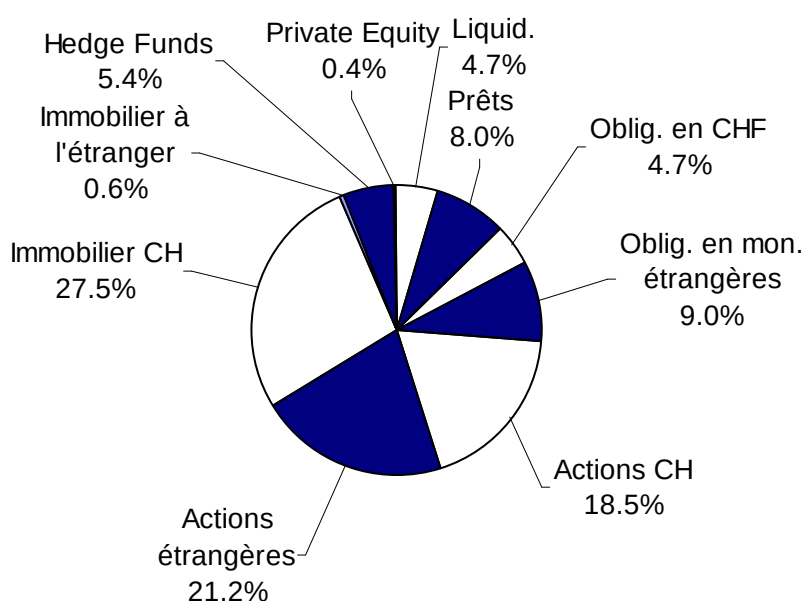
Dans sa séance du 21 mars 2011, le Conseil d'administration n'a pas souhaité prendre position à ce sujet, dans l'attente des conclusions de la Commission d'assainissement, qui travaille aux mesures à prendre pour augmenter le degré de couverture de la Caisse. Elle se charge également d'évaluer, compte tenu des nouvelles dispositions légales fédérales du 17 décembre 2010, les aspects en lien avec la réserve de fluctuation de valeur.



6.4 Présentation des placements par catégories

Le détail des placements se présente de la manière suivante :

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Liquidités	135'458'200.60	121'956'910.92	13'501'289.68
Prêts aux communes et sociétés affiliées (prêt à l'employeur)	115'329'088.57	115'967'650.50	-638'561.93
Prêts aux débiteurs non affiliés	6'360'630.20	6'637'880.85	-277'250.65
Prêts hypothécaires aux assurés	81'599'933.11	108'897'023.48	-27'297'090.37
Prêts hypothécaires aux pers. morales	21'374'983.62	36'391'065.13	-15'016'081.51
Débiteurs et créances à court terme	5'540'261.16	20'641'958.69	-15'101'697.53
Total prêts, débiteurs et créances court terme	230'204'896.66	288'535'578.65	-58'330'681.99
Obligations en francs suisses	136'769'949.09	153'989'997.79	-17'220'048.70
Obligations en monnaies étrangères	260'088'742.21	317'486'106.16	-57'397'363.95
Actions suisses	533'969'573.59	558'724'470.64	-24'754'897.05
Actions Europe y c. UK sans CH	291'921'795.25	187'171'518.04	104'750'277.21
Actions Amérique du Nord	129'332'686.36	71'117'262.79	58'215'423.57
Actions Asie (y c. Japon)	28'433'217.21	38'550'117.97	-10'116'900.76
Actions marchés émergents	88'634'804.10	14'826'221.36	73'808'582.74
Actions mixtes/convertibles	72'045'453.24	154'489'485.03	-82'444'031.79
Actions étrangères	610'367'956.16	466'154'605.19	144'213'350.97
Immeubles	733'055'399.75	726'232'508.30	6'822'891.45
Placements immobiliers indirects suisses	58'642'133.40	55'885'225.45	2'756'907.95
Immobilier suisse	791'697'533.15	782'117'733.75	9'579'799.40
Immobilier à l'étranger	16'583'004.70	13'169'137.91	3'413'866.79
Hedge funds	156'271'592.36	89'221'287.16	67'050'305.20
Private Equity	10'158'293.38	9'423'054.36	735'239.02
Matières premières	0.00	8'394'472.68	-8'394'472.68
Placements alternatifs	166'429'885.74	107'038'814.20	59'391'071.54
Total des placements	2'881'569'741.90	2'809'173'355.21	72'396'386.69



6.4.1 Généralités sur les placements

Outre la classe d'actifs « obligations suisses », légèrement en-dessous de la borne tactique inférieure, toutes les classes d'actifs respectent l'allocation stratégique et les marges de fluctuation prévues par la Commission de placements. Cette sous-pondération sera corrigée début 2011 à l'issue de l'appel d'offres en cours.

Les trois anciennes Caisses avaient toutes des approches différentes quant à l'organisation de leurs placements. Ainsi, prévoyance.ne a vécu en 2010 une profonde restructuration des placements du fait notamment que les trois anciennes Caisses ont livré au 01.01.2010 de nombreuses positions sous la forme de placements mixtes alors que la Caisse a prévu de placer sa fortune par catégories d'actifs distinctes.

L'année 2010 a été consacrée à la mise en place de la nouvelle structure de gestion, en deux phases (été et automne 2010), par plusieurs procédures d'appels d'offres, dans le but de pouvoir vendre les positions mixtes et investir simultanément dans les classes d'actifs suivantes :

- Obligations en monnaies étrangères ;
- Actions Europe y c. UK, sans CH ;
- Actions Amérique du Nord ;
- Actions Asie hors Japon ;
- Actions Japon ;
- Actions marchés émergents ;
- Hedge funds.

Courant 2011, la Commission de placements va se prononcer sur les classes d'actifs suivantes, pour lesquelles des appels d'offres sont en cours :

- Matières premières (décision prise début 2011) ;
- Placements immobiliers indirects (l'administration suit les différents fonds reçus des anciennes Caisses, une révision de l'approche de la gestion est en cours de finalisation) ;
- Obligations en francs suisses (offres en cours afin de définir les mandataires qui réaliseront ces placements et augmenter le montant de cette classe d'actifs pour viser l'objectif stratégique) ;
- Actions suisses (cette classe doit encore faire l'objet d'une rationalisation par une optimisation du nombre des mandataires) ;
- Private Equity.

La Commission de placements a également décidé d'effectuer la gestion des placements de la Caisse sous une forme « core-satellite », soit en privilégiant notamment la gestion « passive »² (« core ») pour les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères à l'exception des marchés émergents. Le but de la Commission de placements est dans un premier temps de réduire de manière importante le nombre gigantesque de mandataires issus des trois anciennes Caisses et dans un second temps d'introduire de manière contrôlée quelques « satellites » afin de profiter dans certaines classes d'actifs de certains produits intéressants pour la Caisse ou de certaines opportunités tactiques.

A noter que la distinction entre gestion active ou passive n'est pas toujours très aisée ; elle peut évoluer avec le temps en fonction des mandats spécifiques conclus, suite à une décision de la Commission de placements.

² qui réplique l'indice de référence.



6.4.2 Liquidités

Les liquidités se présentent en francs suisses et par monnaie de la manière suivante :

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Liquidités en CHF	118'193'805.16	111'773'461.05	6'420'344.11
Sous-total en francs suisses	118'193'805.16	111'773'461.05	6'420'344.11
Liquidités USD	12'424'513.49	3'215'145.75	9'209'367.74
Liquidités EUR	1'596'544.56	4'851'251.05	-3'254'706.49
Liquidités GBP	74'288.83	370'068.77	-295'779.94
Liquidités JPY	3'066'702.85	868'160.65	2'198'542.20
Liquidités en autres monnaies étrangères	102'345.71	878'823.65	-776'477.94
Sous-total en monnaies étrangères	17'264'395.44	10'183'449.87	7'080'945.57
Total des liquidités	135'458'200.60	121'956'910.92	13'501'289.68

Afin de réaliser les importants travaux occasionnés par la mise en place de la nouvelle structure tout au long de l'exercice 2010, cette classe d'actifs est restée relativement élevée en 2010. A noter que les liquidités sont en adéquation avec l'allocation stratégique de la Caisse. Le solde au 31.12.2010 est toutefois élevé afin de réaliser les opérations de début 2011, suite aux décisions prises par la Commission de placements en décembre 2010.

6.4.3 Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dettes

L'ensemble des prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dettes de prevoyance.ne, reçus des trois anciennes Caisses de pensions, se présente de la manière suivante :

En nombre	Nombre de prêts au 31.12.2010	% à taux fixe	Nombre de prêts au 01.01.2010	Evolution
Prêts aux communes et sociétés affiliées*	106	99%	120	-14
Prêts aux débiteurs non affiliés	5	80%	5	0
Prêts hypothécaires aux assurés	520	48%	661	-141
Prêts hypothécaires aux pers. morales	27	59%	38	-11
Total	658	57%	824	-166

En francs	Total au 31.12.2010	Dont prêts à taux fixes	En %
Prêts aux communes et sociétés affiliées*	100'302'245.65	97'052'245.65	97%
Prêts aux débiteurs non affiliés	6'360'630.20	6'018'093.20	95%
Prêts hypothécaires aux assurés	81'599'933.11	42'464'019.76	52%
Prêts hypothécaires aux pers. morales	21'374'983.62	13'501'088.80	62%
Total	210'137'792.58	159'035'447.41	76%

* compris dans les placements auprès de l'employeur

Compte tenu de la contrainte de réaliser un rendement proche du taux technique de 4%, la Commission de placements a maintenu des taux hypothécaires relativement élevés si bien que l'on a constaté, en 2010, une forte érosion des prêts hypothécaires accordés par la Caisse.



Celle-ci propose à ses débiteurs hypothécaires de fixer leur taux sur une durée à choix de 1 à 15 ans. Les taux proposés pour les durées inférieures à 10 ans sont ceux du marché monétaire augmentés d'une marge, compte tenu d'un taux « plancher » de 2.625%. Pour les durées de 10 à 15 ans, la Commission de placements a retenu un taux « plafond » de 4% (taux d'intérêt technique de la Caisse).

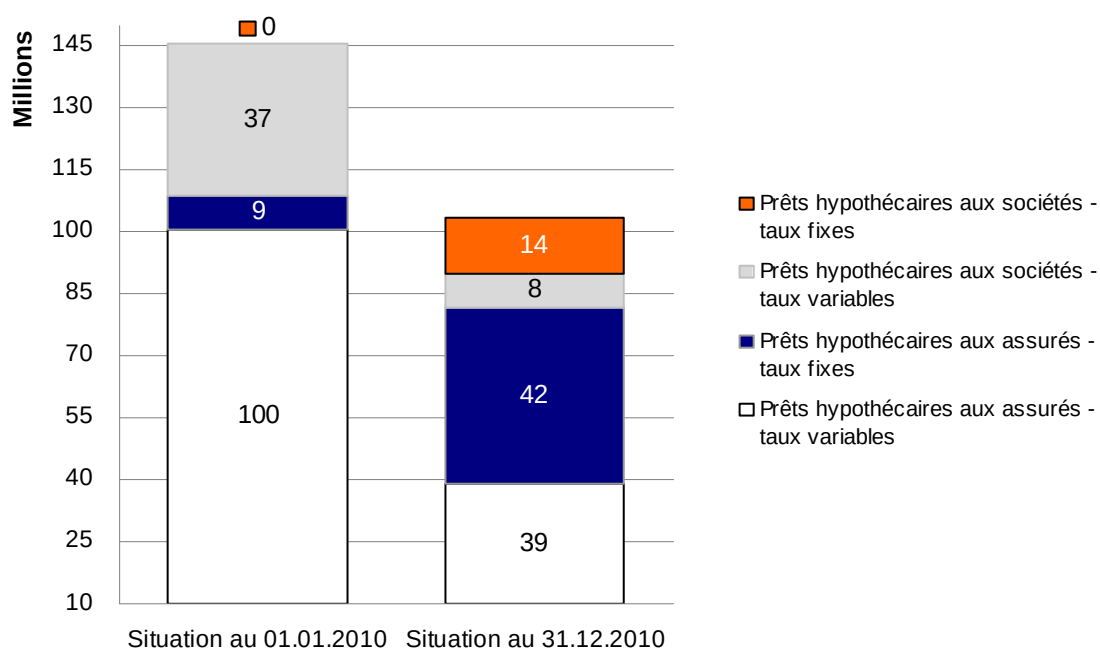
Afin d'harmoniser les conditions de taux des trois anciennes Caisses, le taux variable de prévoyance.ne a été arrêté à 2.875% dès le 1^{er} juillet 2010.

Au 01.01.2010, la majorité des prêts hypothécaires étaient à taux variables à 2.875% et au bénéfice d'une réduction de 0.25% liée au fait qu'ils étaient attribués à des assurés de la Caisse. Début 2010, la Commission de placements a supprimé cet avantage et proposé pour une durée de 1-3 ans, comme mesure transitoire, de fixer les taux à 2.625% (2.875% - 0.25%). Quelque 226 assurés ont profité en 2010 de fixer le taux d'intérêt de leur prêt hypothécaire.

Concernant les prêts contre reconnaissance de dettes, la Caisse propose des durées de 5 à 10 ans et les taux proposés sont ceux du marché monétaire, augmentés d'une marge.

Le graphique suivant montre l'évolution des prêts hypothécaires (assurés et personnes morales), en millions de francs, ainsi que les nombreuses transformations des prêts à taux variable en taux fixe effectuées par l'administration de la Caisse en 2010. Ces nombreuses modifications ont nécessité un très important travail administratif tout au long de l'année sous revue.

Evolution 2010 des prêts hypothécaires (taux variables/taux fixes)



Pour information, le taux d'intérêt fixe moyen, pondéré par les montants prêtés est de 3.5594%, pour une durée moyenne de « blocage » de 3 ans. A l'exception des prêts aux employeurs dont la moyenne est de 7 ans.

En 2010, les tâches administratives relatives aux prêts et prêts hypothécaires ont donc été conséquentes. En effet, en parallèle à la gestion courante relative aux différentes demandes des preneurs de crédit, l'administration de la Caisse a dû mettre en place la nouvelle organisation de la gestion de fortune, notamment l'harmonisation du système informatique

de gestion des prêts et l'introduction manuelle d'une partie des prêts et prêts hypothécaires. D'autres tâches impératives ont été menées, telles que le contrôle et le transfert des garanties, l'élaboration de divers courriers, le Règlement sur les prêts ainsi que la convention relative à la conclusion d'un prêt hypothécaire à taux fixe.

Afin de permettre une harmonisation de l'ensemble des prêts et prêts hypothécaires gérés par la Caisse ainsi que des procédures, les travaux se poursuivront en 2011 avec des priorités telles que l'élaboration de documents contractuels de crédits (contrat, acte de nantissement, reconnaissance de dettes, etc.). L'administration souhaite mener la mise à jour progressive de tous les dossiers ainsi que régulariser certaines garanties et documents contractuels reçus des anciennes Caisses.

6.4.4 Placements chez l'employeur

Le montant des placements chez l'employeur figurant dans les comptes est de CHF 115'329'088.57. Compte tenu des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur, le détail se présente comme suit :

	31.12.2010	en % du total de l'actif
Prêts aux communes et sociétés affiliées	100'302'245.65	3.5 %
Débiteurs employeurs cotisations	4'509'151.07	0.2 %
Montant à recevoir d'un employeur	10'517'691.85	0.4 %
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	69'419'785.50	2.4 %
Total des placements chez l'employeur	184'748'874.07	6.4 %

Les quelque 4 millions de cotisations à recevoir au 31.12.2010 sont principalement celles de décembre 2010, payées début 2011. Le montant à recevoir d'un employeur d'environ CHF 10 millions, que l'Etat doit à prévoyance.ne, constitue un transitoire au sujet d'une dépense effectuée rétroactivement au 01.01.2010 suite aux opérations de transfert du plan ordinaire CPEN au plan spécial PPP, des policiers anciennement assurés à la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'article 57 OPP2 sont satisfaites.

6.4.5 Obligations en francs suisses

Le détail des obligations en CHF se présente de la manière suivante :

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Obligations suisses en CHF	19'293'852.00	20'221'315.89	-927'463.89
Fonds de placements en obligations suisses	90'700'290.03	97'427'723.53	-6'727'433.50
Sous-total Obligations suisses	109'994'142.03	117'649'039.42	-7'654'897.39
Obligations étrangères en CHF	21'987'045.00	28'382'215.00	-6'395'170.00
Fonds de placements en obligations étrangères en CHF	4'788'762.06	7'958'743.37	-3'169'981.31
Sous-total Obligations étrangères en CHF	26'775'807.06	36'340'958.37	-9'565'151.31
Total obligations en francs suisses	136'769'949.09	153'989'997.79	-17'220'048.70

A la suite du démantèlement des mandats mixtes, au cours du 4^{ème} trimestre, les obligations de débiteurs suisses et étrangers ainsi que les fonds de placements de même nature ont été regroupés. Suite à l'appel d'offres en cours, les nouveaux mandataires seront désignés au cours du premier semestre 2011.



6.4.6 Obligations en monnaies étrangères

Une restructuration complète a été menée en 2010 dans la classe d'actifs en obligations en monnaies étrangères. Après analyse des mandats existants et des appels d'offres reçus, l'implémentation a été effectuée auprès de deux mandataires, en gestion passive selon l'indice de référence retenu. En parallèle la décision a été prise de couvrir les risques de change des principales monnaies à hauteur de 80%.

Une légère réduction de la part obligataire a été faite lors de la mise en place des nouveaux mandats dans le but de réduire le risque et de tendre à la stratégie retenue.

6.4.7 Actions suisses

Dans le cadre de la fusion, la Caisse a repris un nombre élevé de mandataires en actions suisses. Ces différents mandats et fonds de placements de même nature sont suivis. A la suite du démantèlement des mandats mixtes, un mandat en gestion active auprès d'un partenaire a été étendu courant 2010. Cette classe d'actifs, ainsi que les « satellites » complémentaires en titres de petites et moyennes capitalisations feront l'objet de décisions au cours de l'année 2011, dans le but de réduire le nombre d'intervenants.

La Commission de placements a maintenu courant 2010 la légère sur-pondération pour les actions suisses.

6.4.8 Actions étrangères

Une profonde restructuration a été effectuée afin d'implémenter la gestion selon la stratégie et en fonction des différentes zones géographiques. L'approche « core-satellite » a été retenue pour cette classe d'actifs par la Commission de placements. A l'exception d'un mandataire pour lequel la Caisse a retenu son modèle de gestion active, la gestion indicielle a été privilégiée pour les marchés européens, Amérique du Nord et Asie hors Japon. Les titres des marchés émergents sont toutefois gérés de manière entièrement active. Deux satellites complémentaires ont été mis en place en janvier 2011 pour l'Europe et le Japon.

L'objectif stratégique pour les actions étrangères est atteint au 31.12.2010.

6.4.9 Immeubles

Evolution de la valeur des immeubles du 01.01.2010 au 31.12.2010	
Valeur comptable des immeubles au 01.01.2010 avant corrections	728'492'315.30
Corrections effectuées sur 3 immeubles (un de chaque ancienne Caisse)	-2'259'807.00
Valeur des immeubles au 01.01.2010 après corrections	726'232'508.30
Acquisition d'immeubles en 2010 (terrain Gare 4)	1'423'635.00
Vente d'immeubles en 2010 (Louis-Favre 39 et 2 parts de parcelles Abraham-Robert 61-63 et Saars 95)	-2'857'198.45
Montants des travaux 2010 sur les chantiers terminés	3'770'372.05
Part de travaux portés en charge de l'exercice (non-activés)*	-1'436'878.60
Montants des travaux 2010 sur les chantiers en cours (Pissaro et Boucle de Cydalise)	4'361'683.00
Part de travaux portés à charge de l'exercice sur chantiers en cours *	-599'743.00
Variation de la valeur des immeubles	2'161'021.45
Valeur des immeubles au 31.12.2010	733'055'399.75

* l'addition des deux montants correspond à la rubrique «Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles » du point 6.7.7 ci-après.



La variation de la valeur des immeubles de CHF 2'161'021.45 résulte essentiellement d'une hausse des états locatifs entre le 1^{er} décembre 2009 et le 1^{er} décembre 2010, notamment suite à des travaux.

Les chantiers importants suivants ont été terminés en 2010 :

Immeubles concernés	Travaux effectués	Coût total des travaux
Vignoble 60-62, Cornaux	Toiture, fenêtres, entrées, balcons et portes palières.	590'041.80
Porcena 31, Corcelles	Toiture, façades, fenêtres, cuisines, ascenseur, chauffage, ventilation et portes palières	1'744'886.10
Allée des Peupliers 2-2a, Dombresson	Fenêtres, entrées, cuisines, ventilation sanitaire, barrière et portes palières.	626'578.25
Abraham-Robert 45, La Chaux-de-Fonds	Assainissement de l'enveloppe extérieure, toiture, façades et fenêtres.	1'391'686.45
Total		4'353'192.60

Le montant total de CHF 4'353'192.60 correspond aux travaux effectués en 2010 (CHF 3'770'372.05) et ceux déjà effectués lors de l'exercice 2009 (CHF 582'820.55).

Les chantiers importants suivants sont en cours au 31.12.2010 :

Immeubles concernés	Travaux effectués et à effectuer	Coût des travaux au 31.12.2010
Abraham-Robert 61-63, La Chaux-de-Fonds	Construction d'un nouvel immeuble	3'745'808.90
Boucle de Cydalise 19-21-23, La Chaux-de-Fonds	Rénovation complète	16'131.10
Total		3'761'940.00

Les budgets globaux prévus pour la construction et rénovation de ces deux immeubles s'élèvent à quelque CHF 15 millions. A noter que le projet Martenet à Neuchâtel est toujours en suspens compte tenu d'un recours déposé par un voisin au Tribunal administratif.

6.4.10 Placements immobiliers indirects

Les placements immobiliers indirects ont été regroupés dans un seul dossier auprès du dépositaire global de la Caisse, ceci afin d'en faciliter le suivi. Quelques opérations tactiques ont été menées au cours du 2^{ème} trimestre, dans le but de réduire notamment certains risques d'agio et augmenter tactiquement les fonds immobiliers étrangers.

6.4.11 Placements alternatifs

Une restructuration complète a été menée dans la classe d'actifs des hedge funds. Les multiples investissements en fonds de fonds de hedge funds reçus au 1^{er} janvier 2010, présentaient notamment une trop forte corrélation au marché des actions. La Commission de placements a pris la décision de réduire certains risques, d'effectuer une meilleure diversification et a décidé de vendre les positions existantes en fonds de fonds afin d'en confier la gestion à 3 nouveaux mandataires.

Une solution de gestion, dédiée à prevoyance.ne, sur mesure, et intégrant un niveau de transparence élevé, a pu être mise en œuvre auprès de 2 mandataires en 2010, un troisième investissement est en cours de réalisation auprès du dernier mandataire choisi.



Il faut relever que la vente des positions hedge funds peut prendre plusieurs mois et que les anciennes Caisses ont remis à prévoyance.ne des positions devenues « illiquides » suite à la crise financière 2008 ou « side pocket ». Ces positions seront liquidées selon les possibilités des marchés, ce qui peut prendre encore plusieurs mois.

Concernant les matières premières, les appels d'offres ont été préparés au cours du 2^{ème} semestre 2010. Pour des raisons d'agendas la décision d'en confier la gestion n'a pas pu être prise avant le 31.12.2010. L'investissement prévu de 2% dans cette classe d'actifs a été effectué en 2011.

Les réflexions au sujet du Private Equity seront menées ultérieurement. Les quelques positions existantes en Private Equity sont régulièrement suivies.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) et engagements

Au 31.12.2010, 11 opérations à terme sur devises sont ouvertes pour un volume de CHF 136'099'704.-. Elles servent à couvrir les risques de change sur les obligations étrangères. Le solde des gains non-réalisés au 31.12.2010 est de CHF 901'957.-.

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56a OPP2.

Dans le cadre de la classe d'actifs Private Equity, les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Des appels de fonds pour deux placements dans les produits Renaissance Technologie devraient intervenir après la date du bouclement, pour un montant total de CHF 3'051'196.- (CHF 336'000.- et CHF 2'715'196.-).

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours, les montants engagés au 31.12.2010 représentent quelque CHF 10 millions.

6.6 Prêts de titres (Securities lending)

prévoyance.ne a conclu un contrat de prêts de titres avec le Credit Suisse. Au 31 décembre 2010, le total des titres prêtés s'élevait à CHF 24'146'122.00. Le contrat signé avec le Credit Suisse prévoit des garanties collatérales selon les nouvelles prescriptions édictées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

A noter que la Commission de placements a décidé d'exercer son droit de vote aux assemblées générales des sociétés anonymes suisses mais s'abstient de toute opération de prêts de titres immédiatement avant et pendant les assemblées générales.



6.7 Explications du résultat net des placements

Selon les comptes, le résultat net des placements se présente pour l'exercice 2010, en francs, de la manière suivante :

	2010
Liquidités	233'413.86
Obligations suisses et étrangères en francs suisses	4'207'543.44
Obligations étrangères en monnaies étrangères	-21'239'185.53
Couverture monétaire par opérations à terme	3'991'468.28
Actions de sociétés suisses	22'772'575.24
Actions de sociétés étrangères	-8'499'771.38
Résultat net sur prêts hypothécaires aux assurés	2'786'072.65
Résultat net sur prêts hypothécaires aux pers. morales	939'805.10
Prêts aux débiteurs non-affiliés	266'418.03
Placements chez l'employeur	4'300'385.71
Immeubles	29'394'797.28
Fonds de placements immobiliers suisses	5'495'658.65
Fonds de placements immobiliers étrangers	-12'164.60
Placements alternatifs	4'533'361.10
Total du résultat net des placements	49'506'534.18
Frais sur titres, droits de garde	- 5'751'653.10
Frais d'administration de la fortune	- 645'800.86
Frais d'administration (hors fortune)	- 3'329'498.80
Total des frais	- 9'726'952.76
Total du résultat net des placements, après déduction des frais	39'443'425.07

Exprimé en fonction de la fortune moyenne début/fin d'exercice, le rendement brut des placements est de 1.75% en 2010, les frais d'administration sont de 0.35%. Ainsi, le taux de rendement net de la Caisse s'élève à 1.4% (CHF 39'443'425.07 / fortune moyenne).

A noter que les frais sur titres sont particulièrement élevés en 2010 suite à la restructuration de la fortune reçue des trois anciennes Caisses de pensions. Un nombre important de mandats et fonds mixtes n'ont pu être démantelés qu'à partir de l'automne 2010, après que l'administration ait pu mener tous les appels d'offres sur les nombreuses classes d'actifs concernées.

Cette approche comptable du rendement, seule, ne suffit pas pour évaluer la gestion des titres. Une approche économique par le calcul de la performance est nécessaire. Cette dernière exprime l'influence de l'évolution des marchés et des décisions prises en matière de gestion de la fortune. En effet, dans le calcul de la performance, les flux de trésorerie et l'évaluation quotidienne de la fortune sont pris en considération. Ainsi le Global custodian de la Caisse, le Credit Suisse, a calculé pour 2010 la performance de la Caisse qui s'élève à 1.78%, compte tenu des frais liés aux transactions effectuées, mais non compris les frais internes d'administration de la Caisse.

D'une manière générale, l'analyse de la contribution à la performance, par catégorie de placements, est particulièrement difficile à réaliser au vu des nombreuses opérations de réorganisations qui ont eu lieu en 2010 et par le fait que les mandataires des mandats « mixtes » pouvaient procéder à certaines variations de pondérations dans les classes d'actifs selon le mandat confié.



La performance globale de l'indice de référence (« composite ») s'élève à 1.95% pour l'année 2010. L'écart de 0.17% entre la performance de la Caisse et celle de l'indice de référence est la résultante de la sélection des marchés et sélection de titres faite par les différents mandataires. Les effets négatifs les plus importants se trouvent au niveau des obligations en CHF, des obligations en monnaies étrangères sans couverture de change, de l'immobilier étranger et des matières premières. Les effets positifs se trouvent par contre sur les actions suisses - notamment la sélection des titres -, les actions étrangères et l'immobilier suisse direct et indirect.

Le détail par classe d'actifs de la performance de la Caisse, comparée à celle de son indice de référence, se présente comme suit pour l'exercice 2010 :

	Performance 2010 (en %)	Indice de référence	Performance 2010 de l'indice
Liquidités/autres (y c. couverture monétaire)	1.08	CGBI CHF 3M Euro Dep.	0.17
Prêts aux communes et sociétés affiliées	4.28	3.00%	3.00
Prêts aux débiteurs non affiliés	4.16	3.00%	3.00
Prêts hypothécaires aux assurés	2.86	3.00%	3.00
Prêts hypothécaires aux pers. morales	3.16	3.00%	3.00
Débiteurs et créances à court terme	n.d.		n.d.
Total prêts, débit. et créances court terme	3.65	3.00%	3.00
Obligations en francs suisses	2.92	SBI AAA-BBB	3.65
Obligations en monnaies étrangères	-7.10	Barclays Global Aggr.	-4.83
Actions suisses	4.20	SPI	2.92
Actions Europe sans UK sans CH	-5.58	MSCI EMU	-13.67
Actions Grande Bretagne	-8.00	MSCI UK	-1.89
Actions Amérique du Nord	6.19	MSCI North America	4.58
Actions Asie (yc Japon)	5.17	MSCI AC Asia Pacific	5.51
Actions marchés émergents	5.56	MSCI Emerging Market	7.19
Actions mixtes	-3.68	Indice composite	1.95
Actions étrangères	-1.53		-2.97
Immeubles	4.10		
Placements immobiliers indirects suisses	5.32		
Immobilier suisse	4.43	KGAST Immo-Index CH	4.91
Immobilier à l'étranger (uniquement indirect)	0.04	FTSE EPRA/NAREIT Global	8.23
Hedge funds	2.54	HFRX Global Hedge Fund Index Hedged	4.36
Private Equity	11.52	CB World + 3% p.a.	3.80
Matières premières	n.d.	DJ- UBS Commodity Index	5.34
Placements alternatifs	3.09		4.33
Total des placements	1.78		1.95

6.7.1 Liquidités

Le poste « Liquidités » regroupe l'ensemble des comptes ouverts, y compris les liquidités en monnaies étrangères. La performance a été influencée par l'évolution défavorable du cours des principales devises (USD et EUR). Les opérations de couverture de change ont eu un impact positif sur ce poste au cours du dernier mois de l'année. La performance s'élève donc à 1.08%.



6.7.2 Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette

En 2010, cette classe d'actifs a généré globalement un rendement de CHF 8'293'000.- (en chiffre rond), ce qui conduit à une performance nette 2010 de 3.65%, calculée sur la somme moyenne des prêts, établie à la fin de chaque trimestre 2010.

6.7.3 Obligations en francs suisses

A l'exception d'un mandataire, les obligations de débiteurs suisses et étrangers en CHF ont été gérées dans les mandats mixtes jusqu'au moment du démantèlement desdits mandats au cours du 4^{ème} trimestre, ce qui rend particulièrement difficile l'analyse de la performance de 2.92% par rapport à celle de l'indice de référence de 3.65%.

6.7.4 Obligations en monnaies étrangères

D'une manière générale, les fluctuations de change ont eu un impact considérable sur la performance des obligations en monnaies étrangères et cela explique en partie la baisse de -7.10% constatée. Les effets de sélection des titres par les précédents mandataires ont aussi contribué négativement à la performance. Ces mandats ont été résiliés courant 2010. La gestion obligataire a été particulièrement chahutée tout au long de l'année entre les différents émetteurs obligataires, ainsi que par les mouvements de fuite constatés vers les titres de qualité durant les moments critiques de la crise de la dette des pays européens.

6.7.5 Actions suisses

Certains des mandataires exercent dans le cadre de leurs mandats une gestion active et ont pris un biais en petites et moyennes capitalisations boursières suisses. Ce segment a été rémunérateur pour la performance en 2010. Cela a permis de dégager une sur-performance moyenne en actions suisses de 4.20% contre 2.92% pour l'indice de référence.

6.7.6 Actions étrangères

La situation consolidée du portefeuille en actions étrangères montre une performance négative de - 1.53%, supérieure à l'indice de référence de la Caisse qui a terminé à - 2.97%. Etant donné que cette classe d'actifs a subi une réorganisation en profondeur en 2010, il est fort peu aisé d'établir des considérations pertinentes sur l'année 2010. Les indications dans le tableau du début de ce chapitre donnent toutefois le détail des performances calculées pour chaque région. La comparaison de la performance des « Actions mixtes » par rapport à l'indice de référence n'est pas représentative dans la mesure où la composition de ces placements « mixtes » est différente de l'indice et leur volume a évolué de manière importante au cours de l'année 2010.



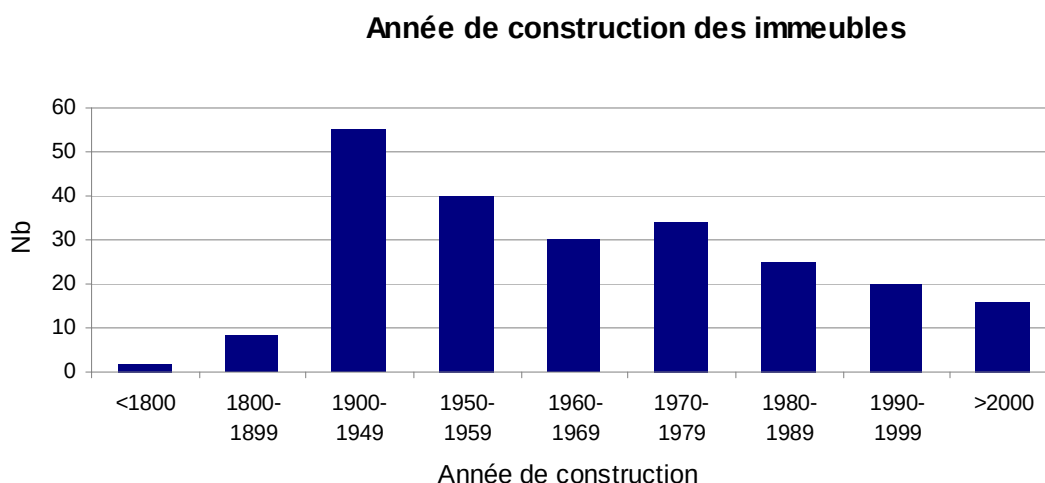
6.7.7 Immeubles

Les revenus et charges des immeubles peuvent être présentés de la manière suivante :

	2010
Loyers encaissés	47'919'512.61
Travaux rénovation immeubles	-2'064'487.75
Travaux rénovation objets loués	-1'607'932.15
Frais d'entretien immeubles	-3'726'861.47
Frais d'entretien objets loués	-3'727'911.53
Honoraires gérances, relocation et poursuite	-2'673'864.68
Impôts	-1'520'934.82
Autres frais (salaire concierge, etc.)	-2'406'075.47
Assurances	-584'890.96
Résultat d'exploitation des immeubles	29'606'553.78
Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles (voir chapitre 6.4.9)	-2'036'621.60
Charges/recettes sur ventes/acquisitions immobilières	-333'156.35
Ajustement valeur immeuble	2'161'021.45
Résultat hors exploitation des immeubles	-211'756.35
Total du résultat des immeubles	29'394'797.00

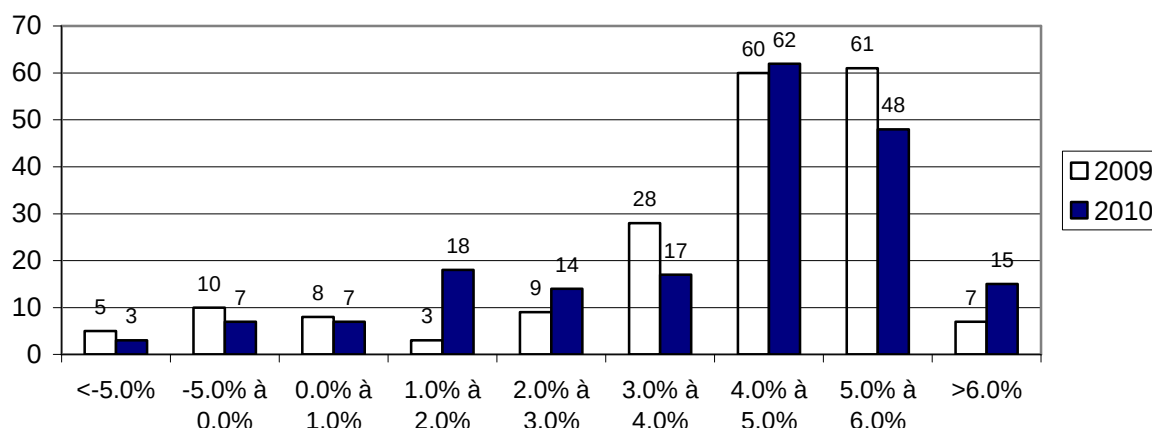
Le taux de rendement des immeubles, après correction de valeur, calculé sur la valeur moyenne annuelle s'élève à 4.1% (avant variation de la valeur des immeubles au 31.12.2010 : 3.8%).

Ce rendement s'explique par l'âge du parc immobilier nécessitant des frais d'entretien importants. Le graphique suivant présente les dates de construction des immeubles reçus par prevoyance.ne, selon une étude effectuée courant de l'année 2010 par l'administration de la Caisse :



Le résultat des immeubles, présenté pour les immeubles détenus par la Caisse en 2009 et en 2010 se présente de la manière suivante et démontre qu'une tâche importante de rénovation dans les prochaines années est absolument nécessaire :

Analyse des rendements directs (sans prise en compte de l'évolution de la valeur de l'immeuble)



Au vu des rendements 2009 et 2010, l'administration estime qu'environ un tiers des immeubles nécessite des travaux de rénovation pour retrouver un meilleur rendement. Une analyse architecturale plus précise est en cours.

6.7.8 Placements immobiliers indirects

Outre les placements immobiliers à l'étranger qui ont souffert des taux de change, la performance des placements immobiliers indirects a été très bonne. La performance des placements immobiliers indirects de 5.32% a de plus été meilleure que l'indice de référence qui a dégagé un taux de 4.91%.

6.7.9 Placements alternatifs

Un remaniement complet a été effectué au cours du 2^{ème} semestre de l'année sur la catégorie des hedge funds. Un premier mandat a été octroyé avec un résultat de +5.02% sur les 5 derniers mois de l'année pour une performance relative de 4.75% sur la même période. Un second mandat a été implémenté en novembre. Sur l'ensemble de l'année la performance s'est donc établie à 2.54% pour un indice à 4.36%. L'exercice 2010 n'est pas entièrement représentatif de la gestion future mise en place pour cette classe d'actifs, il faut toutefois relever que la réorganisation menée courant 2010 a porté ses fruits en terme de performance au cours de la fin de l'année et donne pleinement satisfaction.

D'autre part, la sous-pondération en matières premières n'a pas permis de « capturer » le 5.34% de performance du secteur. Début 2011, la Commission de placements a pris les décisions nécessaires pour répondre à l'objectif stratégique retenu pour cette classe d'actifs.

La performance moyenne enregistrée sur la classe Private Equity est par contre satisfaisante avec une hausse de 11.52% par rapport à un indice de 3.80%.

7 EXPLICATIONS RELATIVES A D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

Les postes suivants du bilan et du compte d'exploitation sont expliqués ci-après :

7.1 Débiteurs

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Débiteurs prêts	2'039'632.40	950'772.60	1'088'859.80
Impôt anticipé à récupérer sur titres	5'209'670.25	2'126'015.42	3'083'654.83
Autres débiteurs assurance	549'093.30	217'507.70	331'585.60
Débiteurs gérances immeubles	-3'160'091.79	-167'019.80	-2'993'071.99
Total des débiteurs	4'638'304.16	3'127'275.92	1'511'028.24

Les débiteurs prêts à long terme et prêts hypothécaires représentent des montants (intérêts et amortissement) qui ont été facturés en 2010 mais non encore payés au 31 décembre, malgré pour la plupart une échéance au 31.12.2010. Toutefois, cette somme a été totalement régularisée au 1er mars 2011.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée début 2011 par le Global custodian (Crédit Suisse).

Les débiteurs gérances immeubles se composent d'une part, de 13 comptes courants (un par gérance), et d'autre part de 2 comptes liés aux décomptes de chauffage ainsi que de 2 comptes liés aux loyers impayés. Tous ces comptes peuvent être soit débiteurs, soit créanciers en fonction du résultat d'exploitation de l'immeuble (en regard des liquidités versées par les gérances), du résultat des décomptes chauffage (en regard des acomptes versés par les locataires), etc... Au 31.12.2010, le solde est en faveur des gérances.

7.2 Compte de régularisation d'actifs

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Actifs transitoires assurance	22'662.60	137'552.21	-114'889.61
Actifs transitoires immeubles	924'057.00	1'436'792.97	-512'735.97
Actifs transitoires prêts	2'205'983.69	2'106'327.00	99'656.69
Actifs transitoires titres	2'947'872.49	5'211'826.72	-2'263'954.23
Autres actifs transitoires	1'854.00	324'989.98	-323'135.98
Total compte de régularisation d'actifs	6'102'429.78	9'217'488.88	-3'115'059.10

Les « actifs transitoires immeubles » se composent principalement d'un solde 2009 encore dû par la gérance de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Cette dernière s'est acquittée du montant de CHF 826'182.- le 31 mars 2011. Ce compte comprend également 3 subventions à recevoir suite à des travaux de rénovation d'immeubles.

Le poste « actifs transitoires prêts » comprend essentiellement les intérêts courus sur les prêts aux personnes morales non affiliées à prevoyance.ne (CHF 88'250.-) et sur les prêts aux débiteurs affiliés et non affiliés (CHF 1'717'733.69), qui seront facturés sous bonne valeur en 2011.

Le poste « actifs transitoires titres » comprend essentiellement les intérêts courus sur titres au 31 décembre 2010, qui représentent CHF 2'755'612.40.



7.3 Valeur de rachat assurance

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Rachat assurance Swisslife	698'859.00	677'835.00	21'024.00

Ce poste représente le solde actualisé au 31 décembre 2010 des polices d'assurances rachetées au personnel infirmier de l'Hôpital Pourtalès lors de son affiliation au 1er janvier 1981.

7.4 Dettes

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Prestations de libre passage	27'566'496.71	16'970'434.55	10'596'062.16
Autres dettes assurance	3'382'082.40	3'140'880.84	241'201.56
Dettes hypothécaire	1'360'000.00	1'470'000.00	-110'000.00
Loyers encaissés d'avance	1'497'035.20	0.00	1'497'035.20
Total des dettes	33'805'614.31	21'581'315.39	12'224'298.92

Le montant important des prestations de libre passage au 31 décembre 2010 s'explique notamment par le fait que le délai de paiement des prestations de libre passage à l'Institution supplétive est de 6 mois. Conformément à la LPP, ce n'est qu'après ce délai et sans nouvelle des assurés que la Caisse peut effectuer le versement à cette institution.

Les autres dettes assurance se composent principalement de la prime de CHF 1'293'037.- pour le Fonds de garantie 2010 et de factures fournisseurs saisies en décembre 2010 mais payées début 2011 pour un montant d'environ CHF 1'180'000.-.

La dette hypothécaire relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens a été comme chaque année amortie de CHF 110'000.-.

7.5 Compte de régularisation de passifs

	31.12.2010	01.01.2010	Evolution
Passifs transitoires assurance	109'940.00	1'154'332.29	-1'044'392.29
Montant dû à l'Etat, 4'000.- et le solde à la Ville de Neuchâtel, suite à la révision du bilan d'entrée	78'000.00	78'000.00	0.00
Passifs transitoires immeubles	1'431'373.85	951'463.59	479'910.26
Passifs transitoires prêts	0.00	22'530.00	-22'530.00
Passifs transitoires titres	783'588.90	480'374.62	303'214.28
Autres passifs transitoires	4'424.30	0.00	4'424.30
Total régularisation passifs	2'407'327.05	2'686'700.50	-279'373.45

Les passifs transitoires immeubles comportent un montant de CHF 1'423'635.- à payer à la Ville de La Chaux-de-Fonds, suite à l'achat d'un terrain sis à la Place de la Gare 4.

Le poste « Passifs transitoires titres » de CHF 783'588.90 regroupe le droit de timbre du 4^{ème} trimestre, les frais de livraison du mois de décembre et les commissions de gestion du 4^{ème} trimestre.



7.6 Produits de l'assurance

	2010
Cotisations des assurés	86'188'265.55
Cotisations des employeurs	120'100'069.80
Total des cotisations	206'288'335.35
Rachats employeur pour retraite	1'650'278.05
Rachats personnels	5'073'133.10
Apports de libre passage	78'325'371.91
Remboursement divorce	281'850.00
Remboursements EPL	1'679'035.00
Total des apports/remboursements	87'009'668.06
Total des produits d'assurance	293'298'003.41

Les cotisations peuvent également être présentées de manière détaillée comme suit :

Détail des cotisations 2010	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire	79'149'248.10	102'644'093.10	181'793'341.20
Cotisations du plan PPP	4'236'251.35	5'557'734.55	9'793'985.90
Cotisations plan complémentaire médecins	233'427.40	233'427.40	466'854.80
Cotisations des assurés risques et en congé	27'950.70	2'626.20	30'576.90
Cotisations de rappel	583'413.40	1'892'974.80	2'476'388.20
Cotisations d'assainissement	1'957'974.60	9'769'213.75	11'727'188.35
Total des cotisations	86'188'265.55	120'100'069.80	206'288'335.35

Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2. Les cotisations de rappel des employeurs sont payées en une seule fois alors que celles des assurés sont réparties sur 12 mois. En cas de départ, le solde des rappels encore dus est déduit de la prestation de libre passage.

7.7 Charges de l'assurance

Détail des rentes versées en 2010	2010
Rentes de vieillesse	142'208'907.10
Rentes pont-AVS temporaire	15'045'407.40
Rentes de survivants	30'610'283.90
Rentes d'invalidité	8'055'278.35
Rentes d'enfants de retraité	1'178'326.25
Rentes d'enfants d'invalidé	690'268.60
Rentes d'orphelin	663'080.80
Total des rentes	198'451'552.40

Détail des autres prestations versées	2010
Prestations de libre passage en cas de sortie	50'552'899.35
Versements anticipés pour la propriété du logement	14'316'063.20
Versements anticipés lors de divorces	5'855'083.22
Versement de capitaux à la retraite	5'949'132.75
Versement de capitaux en cas de décès	289'612.35
Autres charges d'assurance	272'309.61
Autres recettes d'assurance	-1'586'440.17
Total des autres prestations versées	75'648'660.31

Total des charges d'assurance	274'100'212.71
--------------------------------------	-----------------------



Le poste « Autres recettes d'assurance » contient notamment des prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse, des intérêts courus à charge de l'Etat sur les montants portés en compte des policiers (voir chapitre 6.4.4) ainsi que les recettes (capitales de prévoyance) liées au transfert des invalides lors de la reprise des contrats auprès de compagnies d'assurance (voir chapitre 2).

7.8 Frais administratifs

	2010
Frais d'administration de la fortune	645'800.86
Frais d'administration (hors fortune)	3'329'498.80
Total des frais administratifs	3'975'299.66

Détail des frais administratifs 2010	Fortune	Assurance et autre	Total
Charges de personnel	447'537.10	2'539'547.35	2'987'084.45
Impression, envoi, papier	16'236.80	92'312.50	108'549.30
Locaux	39'772.85	190'169.20	229'942.05
Fonctionnement des organes	23'475.00	77'092.00	100'567.00
Informatique	0.00	272'912.10	272'912.10
Frais des consultants	18'508.80	313'857.20	332'366.00
Frais divers	29'295.40	9'631.10	38'926.50
Frais extraordinaires (constitution)	221'554.05	400.00	221'954.05
Recettes diverses	-150'579.14	-166'422.65	-317'001.79
Total des frais administratifs	645'800.86	3'329'498.80	3'975'299.66

Le budget 2010 voté par le Conseil d'administration a été respecté. Les frais extraordinaires se composent notamment d'un montant de CHF 200'000.- de frais de notaire pour le transfert des immeubles des Caisses de pensions des villes dans prevoyance.ne.

7.9 Détail des frais sur titres

Détail des frais sur titres	2010
Frais de gestion	3'370'111.65
Frais de courtage	807'586.14
Frais de livraison	182'249.58
Droit de garde	29'093.92
Frais du global custody	238'568.72
Honoraires compta-titres	98'443.25
Registre du droit de timbre	1'066'742.64
Recettes (prêt de titres) securities lending	-41'142.80
Total des frais sur titres	5'751'653.10

Les coûts de restructuration occasionnés par la mise en place de la nouvelle stratégie d'investissement ont été importants sur l'exercice écoulé. L'administration a tout mis en œuvre afin d'optimiser au mieux les frais de transfert et coûts liés à cette importante opération.



8 DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

L'autorité de surveillance a été régulièrement informée de l'adoption des divers règlements validés par le Conseil d'administration. Aucune autre demande n'est en cours pour la Caisse.

En outre, l'autorité de surveillance a donné son accord le 10.11.2010 à une prolongation de délai pour le dépôt du Règlement sur la liquidation partielle.

9 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La Caisse présente un découvert ; toutefois, un certain nombre de mesures ont déjà été prises et les éléments suivants peuvent être communiqués à ce sujet :

- même si le degré de couverture se situe au 01.01.2011 dans le couloir « de croissance » prévu par la loi cantonale, il doit augmenter ;
- l'insuffisance de couverture est un héritage du passé et également une conséquence des effets des deux dernières crises boursières ;
- le nouveau plan d'assurance de la Caisse est bien financé pour couvrir les prestations prévues. Il doit permettre d'augmenter le degré de couverture, pour autant que les hypothèses retenues dans le cadre des études effectuées par l'expert en prévoyance professionnelle se réalisent ;
- par des mesures sur les prestations (moyenne des traitements dès 57 ans et réduction de certaines prestations) et l'augmentation des cotisations (augmentation des taux et rappel sur toutes les augmentations de traitement), le nouveau plan inclut ainsi déjà certaines composantes d'assainissement ;
- le Conseil d'administration n'a pas attendu le début du fonctionnement de la Caisse en 2010 pour effectuer des projections. Déjà en automne 2009, un consultant externe a présenté des premières projections sur 10 ans au Conseil d'administration qui ont ensuite été recalculées sur la base de la situation effective du bilan d'entrée ;
- fin 2009, le Conseil d'administration a décidé d'accélérer le processus de mise en œuvre du nouveau financement, ainsi 1.2% de cotisations sont consacrées, depuis le 01.01.2010, à l'assainissement de la Caisse. Pour 2010, ce sont presque 12 millions de cotisations qui ont été consacrées à l'assainissement ;
- le Conseil d'administration a pris connaissance des nouvelles projections le 19.05.2010 et a décidé à cette occasion de créer une nouvelle Commission d'assainissement, composée de 8 membres, 4 représentants les employeurs et 4 les assurés ;
- cette Commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises et se fait accompagner dans ses travaux de notre expert en prévoyance professionnelle. Ce dernier, largement reconnu dans le domaine de la prévoyance professionnelle suisse, avait déjà suivi tout le processus de création de la Caisse ;
- sans tabou, de très nombreuses pistes ont été étudiées individuellement et sont encore à l'étude ;
- la Commission poursuit actuellement ses travaux avec pour objectif de les présenter au Conseil d'administration le 09.06.2011 ;
- au 01.01.2011, les pensionnés de la Caisse ont également participé à l'assainissement de la Caisse puisqu'ils n'ont vu leur rente augmenter que de la moitié de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).



9.2 Mise en gage d'actifs

Aucun des actifs de la Caisse n'a été mis en gage.

9.3 Procédures juridiques en cours

Au 31 décembre 2010, prévoyance.ne a trois procédures ouvertes devant le Tribunal cantonal, à savoir :

- une portant sur la question de savoir qui, de l'assureur privé ou de l'institution de prévoyance, doit prêter en premier après le délai de carence d'un an en cas d'invalidité et sur quelle part porte la prestation (obligatoire ou sur-obligatoire) ;
- une concernant l'interprétation et l'exécution d'une clause lacunaire prévue dans une convention de divorce et portant sur l'éventuelle répartition des prestations de prévoyance ;
- une tendant à une demande en augmentation de rente d'invalidité suite à une aggravation de l'invalidité de l'assuré (infirmité congénitale).

A relever que deux de ces procédures étaient déjà ouvertes au 31.12.2008 et qu'en 2010, une seule nouvelle procédure a été ouverte à l'encontre de prévoyance.ne.

10 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler outre le dépôt des quelque 100 recours suite à la décision de liquidation de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui n'a pour seul effet de contraindre prévoyance.ne à maintenir les provisions et réserves selon la convention des employeurs fondateurs dans ses comptes, dans l'attente d'une décision du Tribunal administratif fédéral.

11 RAPPORT DE REVISION

Le rapport de l'organe de contrôle est reporté ci-après :



Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de
Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
La Chaux-de-Fonds

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels reproduits aux pages 9 à 48 (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à la loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sans apporter de réserve à notre attestation, nous attirons votre attention sur l'information figurant au point 5.7 de l'annexe concernant le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'établissant à 59.8%, soit un découvert technique de CHF 1'863'687'760.60. Bien que le degré de couverture se trouve dans le corridor prévu par la LCPFPub à la date de clôture de l'exercice, il est précisé que des mesures d'assainissement doivent être prises pour l'améliorer à terme.

PricewaterhouseCoopers SA


Blaise Girardin
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Sébastien Charpié
Expert-réviseur

Neuchâtel, le 18 mai 2011

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	2
1 Résumé	2
1.1 Assurance	2
1.2 Placements	2
1.3 Degré de couverture	3
1.4 Flux de fonds de l'assurance	3
1.5 Autres informations	3
2 Contexte économique, des marchés et de la prévoyance professionnelle	4
2.1 Contexte économique	4
2.2 Contexte des marchés financiers	4
2.3 Contexte de la prévoyance professionnelle	5
3 Activités de la caisse en 2010	6
3.1 Généralités	6
3.2 Fin de la gestion des anciennes Caisses de pensions	6
3.3 Gestion courante	6
3.4 Représentation	7
3.5 Assurance	7
3.6 Administration financière	7
3.7 Placements	7
4 Objectifs de la caisse en 2011-2012	7
5 Conclusions	8
BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION	9
1 Bilan	9
2 Compte d'exploitation	10
ANNEXE AUX COMPTES	12
1 Bases et organisation	12
1.1 Forme juridique et but	12
1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP	12
1.3 Indication des actes et des règlements	12
1.4 Organes de gestion	13
1.4.1 Conseil d'administration	13
1.4.2 Bureau du Conseil d'administration	14
1.4.3 Commission d'assurance	14
1.4.4 Commission de placements	14
1.4.5 Commission d'assainissement	15
1.4.6 Direction	15
1.4.7 Administration	15
1.5 Droit à la signature	16
1.6 Expert agréé, organe de contrôle et tiers	16
1.7 Autorité de surveillance	17
1.8 Employeurs	17
2 Effectifs des membres actifs et pensionnés	18
3 Nature de l'application du but	19
3.1 Explication des plans de prévoyance	19
3.2 Financement, méthodes de financement	19
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes	20
4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	20
4.2 Principes comptables et d'évaluation	20
5 Couverture des risques	21
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance	21
5.2 Evolution du capital de prévoyance	21
5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	21
5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés	21
5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle	22
5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	24
5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	25

6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	26
6.1	Organisation de l'activité de placements, règlement de placements	26
6.2	Respect des limites de placements selon OPP2	29
6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	29
6.4	Présentation des placements par catégories	30
6.4.1	Généralités sur les placements	31
6.4.2	Liquidités	32
6.4.3	Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dettes	32
6.4.4	Placements chez l'employeur	34
6.4.5	Obligations en francs suisses	34
6.4.6	Obligations en monnaies étrangères	35
6.4.7	Actions suisses	35
6.4.8	Actions étrangères	35
6.4.9	Immeubles	35
6.4.10	Placements immobiliers indirects	36
6.4.11	Placements alternatifs	36
6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) et engagements	37
6.6	Prêts de titres (Securities lending)	37
6.7	Explications du résultat net des placements	38
6.7.1	Liquidités	39
6.7.2	Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette	40
6.7.3	Obligations en francs suisses	40
6.7.4	Obligations en monnaies étrangères	40
6.7.5	Actions suisses	40
6.7.6	Actions étrangères	40
6.7.7	Immeubles	41
6.7.8	Placements immobiliers indirects	42
6.7.9	Placements alternatifs	42
7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	43
7.1	Débiteurs	43
7.2	Compte de régularisation d'actifs	43
7.3	Valeur de rachat assurance	44
7.4	Dettes	44
7.5	Compte de régularisation de passifs	44
7.6	Produits de l'assurance	45
7.7	Charges de l'assurance	45
7.8	Frais administratifs	46
7.9	Détail des frais sur titres	46
8	Demandes de l'Autorité de surveillance	47
9	Autres informations relatives à la situation financière	47
9.1	Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)	47
9.2	Mise en gage d'actifs	48
9.3	Procédures juridiques en cours	48
10	Événements postérieurs à la date du bilan	48
11	Rapport de révision	48

